

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Vendredi 16 avril 2021

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, représenté par Monsieur Didier LACROIX, Chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives - MENJS, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Christian AUDEGUY, Conseiller technique Sport, MENJS, DGESCO
- Monsieur Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières, Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, MENJS - SG - DGRH
- Madame la Ministre déléguée chargée des Sports, représentée par Madame Christèle GAUTIER, Cheffe du bureau de l'élaboration des politiques du sport (DS.1A), Cheffe de projet Stratégie Nationale Sport Santé, Direction des sports
- Monsieur Gilles QUENEHERVE, Directeur des Sports, Ministère chargé des Sports, représenté par Monsieur Benjamin COUBARD, Adjoint à la cheffe de bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport (DS.1A)
- Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, Direction des Sports (DS.1A)
- Madame Véronique ELOI-ROUX, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, Doyenne du groupe Education physique et sportive
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSEF, représentant le CNOSEF, Président d'honneur de la Fédération Française de Badminton
- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Pierre Bertone, Antibes
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Merleau-Ponty, Rochefort
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur des LP E. Delacroix et Le Rolland, Drancy
- Monsieur Roman MASSA, élu CAVL, académie de Besançon
- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Ronsard, Vendôme, académie d'Orléans-Tours
- Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, Baleone, académie de la Corse
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonny Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LEGTA Saint Lô Thère, Le Hommet d'Arthenay (académie de Caen)
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU
- Monsieur Camille JACQUES, représentant le SNEP/FSU
- Monsieur David LELONG, Conseiller national éducation en charge des questions Sport scolaire, SE-Unsa
- Madame Claudine HERVY, Trésorière générale adjointe PEEP
- Madame Karine AULIER, Administratrice nationale - FCPE

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry CLAVERIE, DASEN de la Vienne
- Monsieur Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège

Etaient invités :

- Madame Maureen JEAN-LOUIS, élue CAVL, académie d'Amiens
- Monsieur Théo QUISSOLE, élu CAVL, académie de Versailles

Ouverture par Didier LACROIX, représentant le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, président

Didier LACROIX justifie, en préambule, le fait que le conseil d'administration se tienne aujourd'hui en période de congés. Certains membres avaient demandé le report de la date initiale. Il est devenu compliqué de caler une date qui convienne à tous.

La proposition de participer aux travaux lors des réunions inter-académiques qui se dérouleront en mai prochain, a été faite à la DGESCO. Monsieur Christian AUDEGUY pourrait se joindre aux travaux et participer aux échanges.

Avant de commencer par le premier point de l'ordre du jour, **Monsieur LACROIX** propose de laisser place aux déclarations liminaires.

I) Déclarations liminaires

Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie d'Orléans-Tours :

Monsieur le représentant du ministre, Madame la directrice,

La bonne nouvelle de la réouverture des installations sportives couvertes, qui signifiait la reprise d'activité de nombreuses AS, aura fait long feu avec l'annonce de la fermeture des établissements scolaires. Le report du CA UNSS et l'alignement des dates de vacances scolaires de toutes les zones nous amènent à nous réunir en période de congés.

Les élus des AS se sont réjouis de la mise en place d'un travail autour du contrat licence. Sujet sensible que la crise sanitaire a amplifié. Cependant, nous avons constaté de très grandes disparités selon les territoires quant à l'organisation de la consultation (1ère étape du travail). Un guidage national aurait peut-être été judicieux. Ainsi, le document présenté regroupant les occurrences nous paraît peu exploitable en l'état. Il donne seulement certaines pistes et ne regroupe pas l'ensemble des propositions de certaines académies. La commission nationale autour du contrat licence ne pourra se contenter de choisir parmi ces occurrences. Elle se devra d'analyser en détail les propositions des territoires, afin de pouvoir les chiffrer et de faire émerger un ou deux scénarii parmi lesquels l'Assemblée Générale de l'UNSS devra se positionner mais pas forcément dès juin 2021.

Concernant l'espace de communication des élus des AS sur le site UNSS et dans l'outil OPUSS, les élus des AS vont rapidement faire des propositions à la DGESCO et à la Direction Nationale car il nous paraît tout à fait anormal et incompréhensible que les seuls membres élus de la fédération n'aient pas de visibilité auprès de ceux qui les ont élus. Nous souhaiterions un aboutissement de cette demande d'ici la fin d'année 2021.

Par ailleurs, si nous sommes très satisfaits de la mise en place de nombreuses commissions permettant une plus grande démocratie dans la structure, nous observons que peu d'entre elles se sont réunies à ce jour.

Enfin, nous tenons à remercier la direction nationale pour les qualités des documents présentés aujourd'hui et qui nous ont été envoyés en amont de l'instance cette fois. Le compte de résultats de l'année 2020 conforte nos analyses d'octobre et novembre 2020 puisque celui-ci fait apparaître un excédent de près de 7 millions d'euros. Le représentant du ministre de l'Education nationale comme la Directrice nationale s'étaient montrés favorables à la possibilité d'une nouvelle aide aux AS sur l'année scolaire 2020-2021 si l'exercice était excédentaire. Nous ferons une proposition en ce sens au cours du conseil d'administration.

Merci de votre écoute.

Les élu(e)s des AS

David LELONG, Conseiller national éducation en charge des questions Sport scolaire - SE-Unsa

Ce conseil d'administration s'ouvre à nouveau dans un contexte particulier, dont la récente évolution constitue un nouvel obstacle pour le développement du sport scolaire. Alors que le retour dans les gymnases

était décidé au moment où la pandémie, dans certains territoires, connaissait un nouveau pic d'intensité, la fermeture des écoles et établissements scolaires a freiné brutalement toute velléité de reprise des activités sportives en intérieur. Le SE-Unsa salue à nouveau la capacité d'adaptation des professeur.es d'EPS et animateurs d'AS, qui n'ont eu de cesse, depuis un an, de repenser leur pratique.

Cette dernière est d'autant plus importante dans un contexte qui favorise malheureusement la sédentarité des jeunes. Cela a longuement été évoqué lors de la dernière commission santé et bien-être de l'UNSS, à laquelle le SE-Unsa était présent. Cette pandémie de la sédentarité, dont il a été souligné qu'elle n'était pas apparue avec la pandémie de Covid, mais renforcée par elle, est au cœur des préoccupations de tous les acteurs du sport scolaire, mais aussi de notre organisation. Nous espérons que les initiatives prises dans certaines académies porteront leurs fruits et se développeront sur l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte sanitaire, le SE-Unsa tient aussi à souligner le rôle fondamental des cadres UNSS, qui sont moteurs de bonnes pratiques et constituent des références pour tous les acteurs du sport scolaire. D'où l'importance d'une communication de qualité entre les cadres et les animateurs des AS, seul moyen pour ces derniers de s'emparer du fonctionnement de l'UNSS, et de le comprendre.

Concernant le volet financier qui est au cœur de l'ordre du jour de ce CA, le SE-Unsa remercie la direction nationale d'avoir ouvert la discussion sur le devenir du contrat UNSS, et d'avoir recueilli les propositions du terrain. Nous rappellerons nos propositions, que nous vous avons soumises sous forme de tableau, en 4 points essentiels :

- Une diminution du montant du contrat personnalisé pour les petits établissements qui ont moins de 400 élèves, soit moins de 3 animateurs d'EPS grâce à la modification du plancher ;
- Une modification du plafond pour diminuer le montant du contrat personnalisé pour les grands établissements qui ont plus de 1500 élèves ;
- Une baisse de -1 sur le paramètre « type d'établissement » pour tous les lycées ;
- Une réduction de 20% du montant du contrat licence pour tous les collèges REP.

Pour le SE-Unsa, ces propositions favoriseraient les AS avec peu d'animateurs et les établissements à effectifs lourds tiendraient compte de la forte représentativité des licenciés en collège en privilégiant une baisse de paramètre uniquement sur les lycées, sans négliger l'ensemble de l'éducation prioritaire.

Ces propositions, ainsi que celles formulées par le passé, rappellent le rôle important que joue le SE-Unsa dans les instances de l'UNSS pour porter un véritable projet pour le sport scolaire. A ce titre, nous jugeons utile de rappeler que le SE-Unsa, en tant que deuxième organisation représentative, est membre de droit de tous les conseils régionaux de l'UNSS et de 67 conseils départementaux sur l'ensemble du territoire.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer notre soutien au sport scolaire, véritable plus-value dans la construction du parcours de l'élève. A titre d'illustration, la mise en place d'une unité facultative dans certains bacs professionnels, de l'enseignement de spécialité EPPCS et de l'option facultative EPS en lycée général et technologique est une véritable opportunité pour le sport scolaire de continuer à s'impliquer dans le parcours de l'élève en vue de sa vie future.

Merci de votre attention.

Camille JACQUES, représentant le SNEP/FSU :

Nous tenons ce Conseil d'Administration de l'UNSS en pleine période de vacances scolaires avancées pour tenter de circonscrire une nouvelle vague épidémique. Cette crise sanitaire touche très largement l'enseignement de l'Éducation physique, le Sport Scolaire et les pratiques physiques des jeunes qui se trouvent régulièrement empêchés.

Depuis le début de cette crise, et dans l'objectif de garder les Ecoles ouvertes, le SNEP avec la FSU a porté, à de nombreuses reprises, la nécessité de prendre des mesures permettant de freiner les possibles contaminations : 1/2 jauges sur tous les niveaux de classe, mise à disposition de masques chirurgicaux, campagne massive de tests, campagne de vaccination pour les enseignant.e.s qui le souhaitent, recrutements supplémentaires.... Aucune de celles-ci n'a été mise réellement en œuvre.

Les enseignants d'EPS ont dû changer 4 fois leurs programmations depuis le début de l'année scolaire. Après avoir été mis dehors des gymnases et espaces couverts en janvier, nous avons pu les réintégrer le 19 mars dernier. Mais du 5 au 9 avril, nous sommes repassés en distanciel et ce sera à nouveau le cas du 26 au 30 avril prochain. Malgré l'engagement, l'imagination et les outils que les enseignants d'EPS ont développés, les activités physiques proposées aux élèves ne remplaceront jamais les véritables contenus de l'EPS, tout comme l'absence totale de rencontres, piliers incontournables du sport scolaire, ne peut être palliée par quelques projets distanciels. D'ores et déjà, il y a nécessité à travailler et anticiper la reprise programmée du 26 avril pour ne pas avoir à revivre une nouvelle flambée qui se traduirait par une nouvelle fermeture. A cet effet, des organisations syndicales et des représentants de parents d'élèves ont mis en place une pétition, largement partagée, pour exiger ces mesures.

La gestion de la pandémie au sein du système éducatif génère beaucoup de malaise, de mal être et de questionnements. Le Sport scolaire et l'UNSS n'en sont pas exempts et les personnels œuvrant pour le Service Public d'Education sont eux aussi fortement impactés. Depuis plus d'un an et à chaque occasion, le SNEP-FSU a alerté la DGESCO ainsi que l'ensemble des membres de nos instances sur les difficultés multiples rencontrées à tous les niveaux dans notre fédération se traduisant principalement par un mal-être des cadres UNSS. Nous avons également rencontré la directrice nationale de l'UNSS pour évoquer ce sujet le 2 décembre dernier. Nous faisons malheureusement aujourd'hui le constat que ces difficultés ont été largement minorées, voire ignorées, qu'elles n'ont pas été traitées conjointement avec la direction nationale et le ministère et qu'elles se sont même amplifiées. Les interpellations sont à considérer sérieusement non sur la forme mais sur les problématiques relevées. Des solutions doivent être trouvées rapidement pour remédier aux difficultés actuelles de fonctionnement. Une première piste à explorer : celle d'un travail collaboratif lors de la prochaine réunion inter-académique entre la direction nationale et les cadres, à laquelle la DGESCO pourrait être associée. Dans l'intérêt du sport scolaire et des élèves, parce que là est l'enjeu, il faut œuvrer à renouer avec le dialogue, la confiance et la sérénité.

Lors de l'Assemblée Générale du mois de février, la question cruciale de la natation a été longuement évoquée. Pourtant, malgré l'autorisation d'accéder à nouveau aux piscines pour les scolaires, de nombreux bassins restent toujours fermés, cela alors qu'en temps « ordinaire », ils sont déjà en nombre insuffisants.

Que dire aussi du projet de loi « démocratiser le sport en France » qui a balayé d'un revers de la main toutes les propositions d'amendements dans les commissions de l'assemblée nationale, dès lors qu'elles concernaient l'EPS et le sport scolaire ? Alors que l'Ecole rassemble plus de 12 millions de pratiquants réguliers, que l'UNSS compte plus d'un million de licenciés, comment interpréter le fait que l'on considère que l'EPS et le Sport Scolaire ne participent pas du processus de démocratisation du sport en France ? Madame la ministre des Sports en convient largement lors d'une audience que nous avons eue avec elle. Mais pour autant, aucun projet d'amendement n'émane du gouvernement sur ces questions... Par ailleurs, comment vouloir travailler à une démocratisation du sport sans s'attaquer au problème fondamental des installations sportives et proposer un plan d'envergure de construction de nouveaux équipements sportifs dépassant largement le simple plan de relance ?

Il ne faut pas minorer le trouble que tout cela provoque chez nos collègues, trouble renforcé encore par les expressions ministérielles et du conseil des sages qui, dans le cadre du projet de loi confortant les principes républicains, ciblent la profession et l'enseignement de l'EPS comme des lieux et des moments d'entorses « exponentielles » aux principes de la République lors des cours ! L'enseignement de l'EPS et le Sport Scolaire, parce qu'ils mettent en jeu le corps de jeunes adolescents, sont les seuls moments où ces questions de mixité, d'acceptation de l'autre, de respect, sont au cœur de l'activité quotidienne, quand dans d'autres cours, ils restent des impensés. Ces attaques sont non seulement inutiles mais génèrent défiance et colère.

Pour compléter un tableau assez sombre, mais la période n'invite pas à l'optimisme débordant, de nouvelles suppressions de postes EPS à la prochaine rentrée sont actées dans les académies. Au final, d'après nos remontées, ce seront encore plus de 200 animateurs d'AS et sûrement davantage de forfaits avec la mise en place des contractuels étudiants qui manqueront, avec un public scolaire toujours en augmentation. De fait, nous aurons moins d'offre et d'encadrement pour les élèves. A contrario des différents discours, le sport scolaire, comme l'EPS, est rudement malmené.

Compte tenu de la situation, l'UNSS n'a pas réussi à combler la baisse drastique du nombre de ses licenciés. La majeure partie des fédérations annonce une baisse de 20 à 30%, l'UNSS n'est pas en reste avec une baisse

de plus de 35%. La pandémie a entraîné de nécessaires aménagements, mais les orientations prises par la direction nationale nous ont trop éloignées du cœur et du sens des pratiques sportives et artistiques et n'ont pas suffisamment encouragé les rencontres. Pour preuve :

- Les 3 scénarii ont souffert d'interprétations diverses ;
- Le couac sur l'accès aux équipements sportifs couverts pour les AS ;
- Un trophée des AS dont les « défiches » ne séduisent qu'une poignée d'AS : un peu plus de 1000 élèves issus d'une cinquantaine d'AS, ce qui représente 0,04% des licenciés ;
- Le programme « Jeux des Jeunes » diffusé le 1^{er} avril qui n'est pas ancré sur des activités sportives mais sur des tests de forme et des quizz santé, nutrition etc. à propos duquel nous avons d'ailleurs déposé une question diverse. Nous y reviendrons donc tout à l'heure.

Nos élèves ont besoin d'une pratique sportive et artistique régulière qui leur permette, tout en agissant sur leur état de santé, de s'épanouir, de créer du lien avec les autres dans les entraînements comme lors des rencontres et de développer de nouvelles capacités. L'UNSS a un rôle primordial à jouer dans l'organisation et la mise en œuvre de cette pratique, sans confondre son rôle avec d'autres associations, clubs ou fédérations. L'UNSS est partie intégrante du service public d'Éducation. L'activité des AS n'est ni du temps périscolaire, ni du temps extrascolaire, il y a donc une responsabilité particulière dans la pratique des jeunes scolarisés sur lesquels il nous faut agir. Le travail à mener est celui de la reprise de septembre pour retrouver l'élan et l'allant qui étaient les nôtres avant cette période pandémique en proposant des formes de compétitions et d'organisations sportives mettant l'accent sur le plaisir de se retrouver ensemble autour de pratiques sportives artistiques. La parole de chacun doit être entendue et écoutée pour ce qu'elle est, afin de construire ensemble l'UNSS de demain.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS :

Il n'est pas dans mes habitudes de faire une déclaration liminaire, mais les faits récents auxquels vous avez été associés m'y obligent.

Vous avez été destinataires, via nos outils professionnels, ce qui n'est pas banal, d'un courrier au nom d'un « collectif de cadres anonymes ». Outre l'antinomie du titre sur lequel je ne reviendrais pas car plus que la forme, le fond m'importe, il convient au nom de l'équipe de la direction nationale que je m'exprime sur le sens du sport scolaire en temps ordinaire mais particulièrement révélé pendant cette pandémie.

Si la situation est difficile pour chacun de nous, et qu'elle conduit à des questionnements, des impatiences gérées différemment, il importe de garder une éthique professionnelle pour faire valoir les atouts du sport scolaire dans une période si complexe et si anxiogène. Comment montrer au ministre que nous représentons qu'il peut avoir totalement confiance dans ses cadres et acteurs du sport scolaire, si certains se permettent de mélanger intérêts personnels et nécessités collectives.

Vouloir être acteur à tous les niveaux est respectable, voire même un avantage indéniable pour notre système scolaire et ce qui est attendu de nos élèves. Les investissements consentis en termes de ressources humaines, d'horaires dédiés et de subventions attribuées nous imposent, et nous avons prouvé durant cette crise sanitaire que par son expertise et sa territorialisation, les AS ont pu être accompagnées par leur fédération scolaire et les chefs d'établissements ont pu également compter sur nos propositions pour garantir des temps de pratiques physiques en plus de l'EPS. Et sans vouloir se substituer aux personnes qui ont la responsabilité des disciplines programmatiques, ce qui n'a jamais été notre volonté, il est clair que permettre de faire perdurer une pratique volontaire dans une période où la liberté n'était pas de mise, est une véritable plus-value que seul le système scolaire, par l'investissement consenti depuis de nombreuses années, a réussi à conserver.

Le covid est angoissant, il est partout mais on ne le voit pas, il contraint et fait tourner les gens en rond, il impose des règles strictes qui ne peuvent être comprises qu'en faisant le lien avec le niveau de responsabilité que l'on a, pas vis-à-vis de soi, mais vis-à-vis d'autres qui nous sont confiés.

Le COVID nous oblige à faire et défaire, à nous adapter, à programmer pour annuler et refaire et tout cela depuis plus d'un an maintenant.

Il nous a privé de nous voir ou plutôt d'être ensemble, de nous rapprocher et a pour conséquence des pertes de repères, des absences de perspicacité, des ressentis qui ont fait oublier l'avant et les relations de proximité qu'il y avait entre nous et font parfois prendre de mauvais chemins.

Ce courrier anonyme que je qualifierai au mieux de maladroit, a provoqué un véritable tsunami qui maintenant qu'il est passé, nous demande de réparer pour retrouver le sens de notre action auprès de notre jeunesse.

Récemment, j'ai assisté à une réunion présidée par la ministre des sports sur le pass'sport. Il était question de passer par les chefs d'établissement pour donner à tous les jeunes de moins de 20 ans l'information qu'une aide financière pour la pratique sportive allait être mise en place. Nous devons proposer au ministre de participer activement à ce nouveau dispositif pour agir avec les AS et que les équipes en territoires (cadres et personnels de droit privé) jouent leur rôle en faisant valoir leur connaissance du public cible, leur poids dans cette chaîne d'informations car reconnus comme passeurs de talents, et transmetteurs de plaisir par les rencontres multiples et variées qu'ils organisent.

L'organisation du sport scolaire volontaire en France n'a pas d'égal dans les autres pays européens au moins, un lien à l'intersection de l'école et de la société qui touche tout le monde sans distinction aucune. Un dispositif qui peut par le système du contrat licence garantir une pratique pour tous, multi-activités est un atout qu'il nous faut tous défendre.

Aucune autre fédération n'est en capacité de faire vivre deux ans avant les jeux un événement international de haut niveau. Et un événement non pas construit pour flatter les égos mais articulé autour de tous les territoires, fait pour les jeunes mais surtout par les jeunes, ce qu'a bien compris le COJO de Paris 2024 qui souhaite valoriser cela pour la partie « volontaires » des jeux. Des gymnasiades pour mettre en avant l'expertise de notre sport scolaire démontré chaque mercredi et qui a conquis les collectivités territoriales malgré les difficultés post pandémie qu'elles doivent assumer financièrement. Un projet sportif qui, pour la première fois, réunira valides et jeunes en situations de handicap sur un même lieu en un même temps. Un projet sportif mais aussi éducatif, culturel, patrimonial qui commencera par des gymnasiades territoriales.

C'est pourquoi il faut continuer à vouloir préserver ces temps de pratiques différents que nos animateurs d'AS réalisent auprès des jeunes. C'est pourquoi il faut aider les AS les plus en difficulté et les enseignants qui perdent la foi car trop contraints par notamment leur manque d'installations sportives.

C'est cette image qu'il nous faut montrer pour que le ministre soit fier d'être notre président, le président d'une fédération qui compte pour faire de la France une société sportive et non une société de sportifs, une société qui aura des jeunes gens conscients de la nécessité de préserver leur corps et qu'il convient de pratiquer de manière appropriée pour garantir un bon état de santé, des jeunes qui s'engageront dans le mouvement sportif et oseront prendre des responsabilités.

Défendre des causes justes nécessite d'être présents, de se faire entendre, de se montrer pour prendre le temps de l'explication et de la mise en œuvre. Nous n'avons pas le temps de jouer les uns contre les autres. Nous avons un projet commun, il nous appartient nous tous ici rassemblés dans une instance associative, d'y parvenir.

Nous avons parmi nous des jeunes qui seront nos successeurs, voire nos remplaçants. Donnons-leur les bons repères pour faire.

Didier LACROIX propose de passer au procès-verbal du conseil d'administration du 7 janvier 2021 et demande à chacun de se prononcer concernant ce procès-verbal.

II) Mise à l'approbation du PV du CA du 7/01/2021

Nathalie COSTANTINI souhaite remercier Monsieur Dominique ROLLAND qui officiera pour permettre la réalisation des votes.

Résultat du vote : **21 POUR**, soit 100% des votants.

Didier LACROIX remercie les membres ainsi que Madame SYLVESTRE pour avoir rédigé le compte rendu. Monsieur LACROIX propose de passer à la présentation du compte financier 2020.

III) Présentation et arrêté des états financiers 2020 - Proposition de répartition du résultat 2021

Benoit MENVIELLE se présente et nomme son collègue François ULRICH. Monsieur MENVIELLE informe les membres que leur rôle consiste à garantir la direction administrative et financière par intérim de l'UNSS. Les directeurs financiers ont pris leur fonction depuis le mois de février 2021.

Les états financiers sont présentés comme tels. D'une part le bilan financier puis d'autre part le compte de résultat avec les derniers éléments des états financiers, l'annexe apportant des précisions complémentaires sur les différents états. Monsieur MENVIELLE présente l'actif et le passif. L'actif est présenté dorénavant en trois colonnes, ce qui constitue un impératif règlementaire quand auparavant seule la colonne du net suffisait.

La première colonne montre le montant brut de l'acquisition pour l'immobilisation, la seconde le montant déjà amorti à la date du 31 décembre 2020 et par différence le montant net. Les concessions, brevets et droits similaires correspondent aux acquisitions de logiciels pour 1 628 099 euros dont 1 061 068 déjà amortis à la date du 31 décembre. Le siège de la fédération est compris dans les immobilisations corporelles pour 808 076 euros. Cette construction ne s'amortit pas considérant que l'immobilier ne se dévalorise pas à Paris. On distingue également dans ces immobilisations, des installations techniques, matériel et outillage, matériel de transport, de bureau, informatique, matériels sportifs, etc...

Le montant net des immobilisations est de 2 580 211 euros.

L'actif circulant est présenté avec la précision qu'il n'y a pas de stock à l'UNSS, ce qui facilite la gestion. On observe des avances versées sur des commandes pour environ 18 000 euros et quelques créances clients, des sommes dues à l'UNSS. Au regard de la disponibilité en banque sur l'ensemble des comptes de l'UNSS, hors districts, rien d'alarmant.

Monsieur MENVIELLE présente les éléments du passif. Les fonds associatifs ne bougent pas d'une année sur l'autre. Le report à nouveau relatif aux cumuls des résultats positifs et négatifs des exercices précédents s'élève à 7 901 599 euros. L'excédent net de presque de 7 000 000 euros pour 2020 est un chiffre important mais cohérent au regard du contexte sanitaire dû à la pandémie. Il sera proposé plus tard comment réaffecter cet excédent. Des propositions ont été rédigées par la direction nationale de l'UNSS mais également par des représentants syndicaux ainsi que des élus des AS.

Des subventions d'investissements ont été octroyées, principalement des subventions pour acquérir des équipements sportifs ou des véhicules dans les territoires. Il y a une ligne de fonds dédiés qui permet de suivre spécifiquement certains projets qui sont identifiés précisément. Au titre de l'exercice 2020, 527 776 euros sont identifiés relatifs au contrat pluriannuel d'objectifs (CPO). Le détail de ces sommes se trouve dans les annexes qui ont été transmises aux membres du conseil d'administration. Les provisions pour risques et charges pour un montant de 1 300 788 euros ont été augmentées d'environ 400 000 euros par rapport à l'an passé. Ce compte montre également la provision de 800 000 euros destinés à financer la provision pour indemnité de départ à la retraite des personnels de droit privé ainsi que des provisions pour litiges prudhommaux, la requalification d'un contrat de prestation de service pour 260 000 euros. Tous ces détails sont dans les annexes.

Concernant l'endettement, l'UNSS n'a aucun emprunt en cours auprès d'un établissement bancaire. L'UNSS est une structure plutôt saine dans ce domaine. On constate des dettes fournisseurs pour 392 410 euros, des dettes sociales et fiscales. Monsieur MENVIELLE explique que cela est logique au 31 décembre, les cotisations sociales, retraite et sécurité sociale, n'étant réglées que début janvier de l'exercice suivant. De plus, l'UNSS ne règle pas ses fournisseurs comptant mais à 30 ou 60 jours d'échéance.

Les produits constatés d'avance sont des sommes reçues en 2020 pour des activations en 2021.

Concernant le compte de résultat, si le bilan est une photo patrimoniale au 31 décembre, le compte de résultat synthétise l'ensemble des flux entrants et sortants sur la période de l'année 2021.

Le compte de résultat peut être décomposé en trois parties : une partie exploitation qui concerne l'activité courante de l'UNSS, une partie financière qui est marginale dans laquelle on retrouvera quelques produits financiers et une partie qui englobe les charges exceptionnelles qui ne font pas partie de l'activité courante. Monsieur MENVIELLE donne quelques détails sur l'exploitation et les produits d'exploitations. Il précise également que les libellées des lignes du compte de résultat sont imposées par la réglementation comptable. Le compte de résultat est présenté en pleine conformité. Monsieur HOREN, commissaire aux comptes, appuiera cela. Les ventes de marchandises et affiliations sont des productions de service vendues, comme des participations diverses aux événements de tiers, des partenariats par exemple mais également tout ce qui est lié à la mutualisation des transports ainsi que les subventions d'exploitation reçues de nos différentes tutelles et financeurs. Les reprises de provisions sont détaillées dans l'annexe des comptes. Les fonds dédiés représentent ce qui a été consommé sur l'exercice et divers produits dont la majorité sont des licences. Sur la partie charges d'exploitation, les achats de matières et de marchandises (pas de variation de stock), d'autres services extérieurs, ce sont toutes les autres prestations externes comme des salaires et des charges sociales. Concernant les amortissements et immobilisations, cette année particulièrement, 54 000 euros de plus ont été dotés pour risques et charges. Des fonds reçus jusque-là ont été reportés pour être dépensés sur 2021- 2022, voire même jusqu'en 2024. Le détail des fonds dédiés est donné en annexe. Le résultat courant d'exploitation de 7 281 088 € représentant la quasi-totalité du résultat net de l'exercice correspond à l'activité courante de l'UNSS, à savoir le résultat entre les produits reçus et les charges décaissées.

Monsieur MENVIELLE passe aux résultats financiers. L'UNSS en tant qu'association loi 1901 a interdiction de placer sa trésorerie sur des produits financiers risqués. De fait, les intérêts d'un montant de 1 669 euros, générés par la trésorerie, sont assez faibles, à savoir 1 669 euros.

Le directeur financier note qu'en 2019, les fonds dédiés apparaissaient en pied de compte de résultat sur la ligne des ressources affectées. Une nouvelle réglementation comptable impose de présenter les choses un peu différemment, entraînant la remontée de la ligne des fonds dédiés au niveau de l'exploitation.

En conclusion, on observe une utilisation des fonds dédiés pour 190 545 euros et un report en fonds dédiés pour 467 321 euros.

Le résultat net sur l'exercice est de 6 941 658 euros. Globalement, ce résultat particulièrement important, découle du résultat d'exploitation auquel s'ajoutent les résultats financiers et le résultat exceptionnel

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, donne la parole à Monsieur HOREN, Commissaire aux comptes.

Jean-Philippe HOREN salue l'ensemble des membres et précise que le contrôle a été réalisé dans un temps assez exceptionnel cette année au regard du contexte. Monsieur HOREN note le bilan exceptionnel et précise la mise en conformité avec la réglementation applicable dès 2020 pour la présentation des comptes.

La présentation des comptes est réalisée selon la norme comptable standard applicable. Il ne s'agit pas d'une présentation habituelle selon le format d'une comptabilité analytique mais les mêmes flux vont être retrouvés. Les comptes ont été certifiés avec le périmètre défini avec l'observation, à nouveau, que les comptes de districts n'ont pu être intégrés. Monsieur HOREN espère que dans un futur très proche, cela sera organisé. L'UNSS a prévu cette modalité afin que l'on ait une vision plus globale de toutes les opérations pour être en conformité avec la loi.

Nathalie COSTANTINI note qu'il serait souhaitable d'avoir une vision des propositions sur la répartition du résultat pour que les échanges se fassent sur ce sujet, puisque la présentation de Monsieur MENVIELLE ne donne pas lieu à discussions. Les échanges et explications avec les élus des AS ont été effectués en amont.

Didier LACROIX précise que nous sommes sur la phase de présentation et qu'ensuite les membres du conseil pourront examiner les propositions.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, fait une déclaration au nom des élus des AS concernant l'arrêté des comptes financiers 2020 et souhaite en profiter pour faire des propositions de vœux pour le budget 2021.

En préambule, il est noté la qualité des documents présentés. Il ressort essentiellement de ce document un excédent de 6 941 658 euros, ce qui n'est pas une surprise puisque les élus avaient déjà annoncé lors de la

dernière instance que le budget 2020 serait largement excédant. A l'instar de plusieurs autres fédérations sportives, cet excédent doit nous permettre de mettre en place un véritable plan de reprise de l'activité. C'est une demande forte non seulement des animateurs d'AS mais aussi des élèves. Les élus des AS font le vœu, que le résultat dégagé sur le budget 2020 soit porté au crédit du chapitre « report à nouveau », sur le budget 2021.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2020, la directrice nationale de l'UNSS, en réponse à nos questions, répondait que l'argent non dépensé à ce sujet reviendrait aux élèves et que, si une erreur s'était glissée dans le prévisionnel, il n'y aurait aucun problème pour qu'il soit réinvesti au bénéfice des associations et des contrats licences. Le « report à nouveau » pourrait ainsi être affecté dans une remise sur le contrat licences 2021/22 de 25%. Ce coût a été estimé à 3 187 500 euros. Une aide aux services déconcentrés de l'UNSS afin d'organiser des manifestations favorisant le retour des licenciés par le biais d'événements adaptés à chaque territoire, est également souhaitée pour un montant de 3 754 158 euros. Les élus souhaitent que cette proposition soit présentée au vote du conseil d'administration afin qu'une décision modificative budgétaire soit présentée à l'Assemblée Générale du 8 juin prochain.

Benoit MENVIELLE présente la proposition de l'UNSS, d'affecter le résultat. Cette proposition se décompose en 4 parties :

1-L'aide au paiement du contrat licences en plus de celui de 25% effectué sur le contrat 2020/2021 qui, pour l'instant, est évalué à 37,5%, avec des modalités qui pourraient être envisagées en fonction des types d'établissements.

2-L'apport de 1 500 000 supplémentaire sur la partie « crédits d'animation » qui participera à l'effort de remboursement sur les transports notamment.

3-Un effort sur la masse salariale et notamment à destination des personnels de droit privé. En effet, il y a une dizaine de postes qui serait pris en charge par la direction nationale pour une enveloppe de 500 000 euros. De plus, le travail effectué sur le contrat licences à échéance de la rentrée 2022/2023 pourrait être accompagné pour une somme de 1 500 000 euros. Ce travail vise à une analyse plus fine des contrats et à une pérennisation à l'issue.

4-La somme de ces propositions nous amène à 5 900 000 et donc l'UNSS propose de garder une réserve de 1 000 000 euros qui permettrait de gérer des incertitudes sur l'exercice 2021 et une gestion plus prudente de l'association.

Nathalie COSTANTINI approuve l'ensemble des propositions. L'aide aux AS pour le paiement du contrat licences 2021 est estimée à hauteur de 2 400 000 d'euros. L'une des propositions serait une remise de -33% pour tous les établissements scolaires, ce qui conduirait l'UNSS à investir 1 772 900 euros si cette hypothèse était retenue.

La directrice observe que la pandémie n'avait pas agi de la même manière sur tous les établissements. Une seconde proposition présenterait une baisse pour les LP de 50% pour une somme d'1 120 000 euros, les lycées de -30% pour une somme d'1 234 000 euros et les collèges pour 1 988 000 euros que l'on défalquerait de ce qui a été déjà prévu dans les 25%.

La troisième proposition qui est celle qui nous permet d'afficher les 2,4 millions euros, permettrait une réduction de 50% pour les lycées pour l'année 2021 et d'une réduction de 29% pour les collèges. La directrice précise que cette dernière proposition corrobore, sauf erreur de sa part, à la déclaration liminaire du SE UNSA. De fait, le choix se porte sur l'affectation des sommes évoquées. L'excédent nous permet d'affecter ces moyens afin que les associations sportives soient dans les meilleures postures possibles pour accueillir les élèves.

La commission sur le contrat licences pour les années futures doit pouvoir compter sur des moyens, pour avoir des marges de mises en œuvre. Dans le même temps, un travail avec l'Agence Nationale du Sport (ANS) est élaboré sur l'ensemble du territoire pour qu'un maximum d'associations puisse être éligible par le biais des subventions de l'ANS.

Les crédits d'animation, comme les élus l'ont également évoqué, d'un montant actuel de 6 250 000 euros seraient selon notre proposition augmentés à 7 750 000 euros, ce qui nous permettrait d'envisager une plus grande prise en compte de l'aide sur les transports mais qui pourrait se traduire différemment selon les territoires. Augmenter d'1 500 000 euros permettra d'aider pour l'organisation des manifestations mais soutiendra les AS pour que plus de jeunes viennent sur les manifestations.

Le troisième axe est relatif aux personnels de droit privé de l'UNSS. Actuellement, 52 services sont sans accompagnement de personnel de droit privé. Par ailleurs, nous avons 18 personnels qui sont financés pour partie par un tiers. Il semble important de profiter de cette période pour pouvoir rassurer les cadres, les accompagner par un travail de mutualisation des tâches administratives dans les différents services. Il faudra

aussi prévoir un éventuel changement de posture, notamment en lien avec les collectivités qui nous aident dans le financement de ces personnels de droit privé, pour que nous puissions anticiper des éventuelles suppressions de ces aides. Nous ne pouvons pas continuer à laisser les cadres se débrouiller sur ce sujet et utiliser par défaut les crédits d'animation affectés à l'animation des territoires, pour subvenir au financement de ces personnels. Prévoir cette enveloppe résulte d'une gestion bienveillante de nos personnels.

Le dernier point qui est la réduction du contrat licences, permet à l'UNSS d'envisager sereinement la réflexion qui est en train de se mener, sachant qu'il lui semble nécessaire, compte tenu de l'importance du travail, que la commission puisse prendre son temps. L'échéancier prévu qui arrêterait à juin 2021 le résultat des travaux, pourrait être associé à un temps d'expérimentation mené sur une année.

Madame la directrice s'appuie sur les remarques de Monsieur MENVIELLE concernant la somme souhaitée en réserve, soit 1 000 000 d'euros. L'année est très particulière avec des actions prudhommales auxquelles l'UNSS doit faire face, le recrutement d'un(e) futur(e) secrétaire général(e) et l'intégration des districts dans la comptabilité. La réglementation nous impose également un contrôle sur les comptes de districts afin de palier toutes utilisations de subventions d'associations à d'autres fins que des motifs pour lesquelles elles sont données, et notamment pour lutter contre la radicalisation et contre les malversations liées au fonds associatif.

Pour toutes ces raisons et aussi parce qu'un rapport de l'inspection générale est en cours sur le fonctionnement de l'UNSS et dans l'attente des recommandations de l'IGESR, l'UNSS souhaiterait garder cette somme en réserve.

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, remercie pour cette présentation ; cependant, contrairement à ce que dit Madame COSTANTINI, les élus envisagent une autre répartition, même, si effectivement, les items au niveau de l'aide aux AS et aux crédits d'animation sont identiques. Les répartitions se basaient sur ce qui avait été évoqué dans les différentes instances. Les élus rappellent que l'intégralité des sommes de l'excédent devaient être reversées au AS. Madame PELTIER évoque l'importance des personnels de droit privé qui, dans les services, soulagent la charge de travail qui incombe aux cadres de l'UNSS. La création de 10 postes de personnels de droit privé serait une très bonne opportunité, par contre les élus s'interrogent sur la pérennité de ces emplois à plus long terme et le montant de ce que cela coûterait à l'UNSS, sachant que la part de l'excédent consacré serait de 500 000 euros. Est-ce la somme à prévoir chaque année ?

Les élus des AS se satisfont de la réduction du contrat licences ainsi que de la commission mise en place pour réaliser ce travail pour lequel il faut prendre le temps.

Les pistes de différenciation de traitement entre les LP, les lycées et les collèges apparaissent tout à fait judicieux aux regards de ce qui est vécu sur le terrain. Des établissements n'ont pratiquement pris aucune licence du fait du contexte et de la réforme du lycée et des contraintes d'emploi du temps alors que les collèges sont beaucoup moins en difficulté. Madame PELTIER précise que la répartition des élus était différente.

Voir contenu de la répartition via le lien intitulé : [Réflexion des élu\(e\)s des AS sur l'excédent budgétaire 2020](#)

Réponse de Benoit MENVIELLE :

Il est clair que les montants intégrés dans la proposition faite sur les contrats licences observent une différenciation entre les lycées et les collèges qui avoisine les 2,4 millions, et représentent l'effort le plus important dans les 3 simulations opérées, portant à 50% l'effet sur les lycées et à 20% sur les collèges.

Monsieur MENVIELLE revient sur la pérennisation du financement des postes de personnels de droit privé. Il faut bien comprendre que ces postes sont déjà financés. Ils sont donc considérés hors budget, c'est-à-dire hors budget des services. S'ils ne sont pas payés déjà par les services, c'est qu'ils sont payés par la direction nationale, cela permet justement de pérenniser, de sanctuariser une enveloppe.

Il ajoute que, si on se reporte à l'exercice 2019 qui était un exercice non impacté par la Covid, celui-ci s'élevait à 960 000 euros et aurait tout à fait permis le financement de cette enveloppe destinée à perdurer dans le temps. Il ne s'agirait pas par soucis d'économie de devoir revenir sur un engagement pris par le conseil d'administration en 2021.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, ajoute que le chiffrage pour la proposition des élus est fait pour la somme de 3 250 000 d'aide au contrat. Il est prévu une réduction du contrat licences et une aide exceptionnelle envers les AS. Une incompréhension réside puisque l'ensemble des opérations sont pour la même année.

Réponse de Nathalie COSTANTINI :

Madame la directrice précise qu'une partie a déjà été octroyée, à savoir 25% ; elle rappelle que le budget 2021 est passé de 12 750 000 euros à 10 315 400 euros. Elle explique que la présentation faite aujourd'hui correspond à une utilisation en plus de ce qui a déjà été porté dans le budget 2021.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, remarque qu'à la dernière assemblée générale, il avait été décidé qu'il y aurait une remise en partie à la fois sur le budget 2020 et sur le budget 2021.

6 900 000 euros de recettes supplémentaires représentent un budget proposé à 31 740 000 euros et non à 27 946 000 euros. Des éléments ne bougent pas comme les salaires mais il y a une partie qui pourrait éventuellement bouger. Cela veut également dire qu'au niveau de l'animation sportive, la somme monterait à 21 millions, au lieu de 17 millions avec une ligne supplémentaire qui serait une aide à la relance de l'activité.

Didier LACROIX précise qu'à plusieurs reprises, Monsieur LECAMP fait état de recettes quand il faudrait faire état d'excédent.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, ajoute que lorsque l'excédent va être placé dans le « report à nouveau », ce report sera placé dans les rentrées d'argent par rapport au budget 2021.

Réponse de Benoit MENVIELLE :

Monsieur MENVIELLE précise qu'en réalité, cela revient à financer par l'excédent 2020 le déficit de 2021 qui serait généré par les efforts que l'on vient de présenter ; cela signifie donc en réalité que le budget 2021 serait déficitaire et que ce déficit serait intégralement financé par l'excédent dégagé en 2020. Il n'y a ni subvention, ni recette en plus mais simplement des réserves dans les comptes de l'UNSS qui permettent de financer un déficit à venir.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, informe que c'est ce que font la plupart des fédérations avec leur plan de reprise d'activités. Ces fédérations acceptent de toucher moins d'argent et de dépenser plus sur les excédents de l'année précédente pour pouvoir relancer les activités.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, reconnaît qu'il y a beaucoup de travail à faire et de discussions à engager avant l'assemblée générale de juin prochain.

« L'UNSS fait des propositions mais on voit que les élus des AS en ont aussi, tout comme le SNEP-FSU. Pour notre part, nous souhaitons une aide exceptionnelle très importante pour les AS pour qu'elles puissent avoir de l'argent en caisse dès la rentrée et qu'elles n'aient pas à en dépenser avec un prélèvement dès le début de l'année. Même chose pour les services dans les territoires, il faudrait aussi qu'ils bénéficient d'une aide supplémentaire. Il pourrait y avoir un groupe de travail avant l'assemblée générale de juin, mais on ne peut pas traiter de cela aujourd'hui car on voit bien que nous ne sommes pas sur la même longueur d'ondes. Nous devons d'abord continuer à regarder la fin du compte de résultat. Nous avons reçu des documents qui présentent les comptes analytiques. Ces documents sont ceux sur lesquels nous avons l'habitude de travailler et qui sont plus simples à appréhender que ceux qui ont été présentés par le DAF tout à l'heure. Avant de regarder le budget 2021, je souhaiterais qu'on regarde les réalisations 2020 et qu'on puisse commenter les comptes analytiques qu'on a reçus le 6 avril parce qu'il y a des différences avec le compte de résultat. En effet sur le slide « comptes de résultats » présenté, on voit 19 186 633M€ et sur le tableau budget 2021 on voit la somme de 17 588 650M€. On voit qu'il y a un différentiel de 1.6M€. Il faudra que vous nous l'expliquiez tout à l'heure parce que ce n'est pas très clair pour nous ».

Nathalie COSTANTINI s'étonne de ce qui fait encore blocage, le budget 2021 a été présenté à nouveau. La directrice ajoute qu'une aide de plus de 50% sur les lycées et LP n'est pas rien. La connaissance de l'état financier de l'UNSS nous permet de nous projeter et de faire ces propositions. La commission contrat licences aura également le temps de travailler et Madame PELTIER a repris ce que la directrice envisageait sur l'expérimentation qui permettra de parvenir à un résultat pérenne.

Madame la directrice demande à Monsieur ULRICH de présenter le budget 2021 afin que chacun comprenne que l'excédent sera bien dédié aux établissements scolaires, aux AS et aux élèves.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, conçoit que les deux propositions sont à 95% identiques, il faut donc voter le « report à nouveau ».

Nathalie COSTANTINI approuve et complète en annonçant que la présentation du budget 2021 montrera la répartition et l'impact.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, ajoute qu'il y aura 5 900 000 euros qui seront affectés au budget 2021.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, juge que l'étude des comptes n'est pas terminée. Les documents reçus sont plus détaillés, sur des modèles auxquels Madame FRANÇOIS est habituée. La présentation qui nous a été faite, est différente.

Nathalie COSTANTINI conclut et demande à Monsieur ULRICH d'expliquer comment est réparti le budget 2021 en montrant les réalisations de 2020.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, précise que la séance d'aujourd'hui n'a pas pour objectif de parler du budget 2021, puisque cela a été fait lors de la dernière assemblée générale, mais plutôt des réalisations.

« Je précise qu'on n'est pas aujourd'hui dans une séance de travail mais qu'on est là pour étudier des comptes sinon la séance va encore durer 8h. Vous faites une projection du budget 2021 alors qu'on n'a pas encore voté les comptes 2020, ce n'est pas sérieux. Je veux revenir sur l'écart d'1.6M€ entre le compte de résultat et la présentation analytique qu'on voit aujourd'hui. Les années précédentes on n'a jamais constaté un tel écart, il y avait des écarts mais c'était très peu. Mais là, il s'agit d'1.6M€.

Vous nous présentez le budget 2021 en nous disant que les lignes vont bouger et donc que les montants vont devenir différents si on intègre par exemple l'aide de 2.4M€ pour les licences. On a du mal à s'y retrouver car nous n'avons pas de documents de travail supports et donc c'est difficile de suivre et de réfléchir en même temps. On va passer beaucoup de temps sur ce que deviendra le budget 2021, et ça risque de faire 8h de réunion encore, alors qu'on n'a toujours pas terminé l'examen des comptes 2020 ».

Nathalie COSTANTINI répond que les chiffres présentés étaient du 15 décembre, le plan analytique a été décortiqué sur tous les motifs d'agir de l'association. C'est ce que va présenter Monsieur ULRICH maintenant.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, souhaite préciser avant la présentation, que la page relative au compte de résultat, il est inscrit la somme de 19 186 633 euros et que sur le tableau de présentation que Monsieur ULRICH va nous présenter, on voit la somme du résultat de l'exercice de 17 588 650 euros, on observe un différentiel. Peut-on avoir une explication sur ce sujet ?

IV) Présentation du budget prévisionnel 2021

François ULRICH intervient et précise que, comme Monsieur MENVIELLE et Monsieur HOREN l'ont évoqué, le bilan et le compte de résultat répondent à des normes comptables très strictes, imposées dans le milieu associatif partout en France. Il a semblé plus judicieux d'avoir une présentation du réalisé de l'année et du budget selon un plan analytique. L'objectif de ce plan est qu'il soit parlant pour tous. L'écart noté est lié à un reclassement comptable. Les rejets de prélèvements sont constatés en charges et dans d'autres cas sont constatés en produits.

Quoiqu'il en soit, les 6 900 000 euros seront affectés dans le report à nouveau dans une logique comptable. Il s'agit de comprendre comment affecter cette somme en partie, soit 5 900 000 au profit de l'exercice 2021, pour l'organisation d'évènements ? Nous parlons d'une affectation en réemploi de l'excédent de 2020. Le budget 2021 ne prend pas en compte l'excédent 2020, car il faut que la proposition soit d'abord actée avant l'inclusion des sommes.

Monsieur ULRICH présente les produits budgétés Pour rappel, une année classique à l'UNSS correspond à environ 32 000 000 euros de recettes, composées de 18 millions de recettes de licences, des affiliations et des participations des délégations, 300 000 euros de partenariat divers, 13 500 000 de subventions.

Concernant le réalisé 2020, on constate 10 509 769 euros de licences, 1 147 609 euros venant des associations sportives et 862 231 d'autres recettes liées à mutualisation des transports. On observe également 113 296 euros de partenariats divers et enfin des subventions des différents ministères, conseils régionaux, conseils départementaux, mairies, ANS, CNASEA pour un total de 11 164 091 euros.

Concernant le budget 2021 dans la première ligne, il est annoté 10 315 400 euros qui sont les licences ; pour rappel, une année normale indique la somme de 12 750 000 euros. La somme de 10 315 400 euros fait écho au budget qui avait été établi lors de l'assemblée générale de novembre ainsi qu'à celle de février.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, insiste sur le fait que nous ne sommes pas dans une séance de travail, et pense que nous ne pouvons faire la projection sur 2021 tant que nous n'avons pas voté 2020. L'explication concernant les 1 600 000 euros d'écart n'est pas claire selon elle.

Réponse de François ULRICH : Les comptes annuels ont été présentés selon les comptes certifiés par Monsieur HOREN, commissaire aux comptes, document support au vote ; ensuite, une présentation analytique du budget 2021 sera fournie.

Nathalie FRANÇOIS reste sceptique sur cette présentation et se pose des questions quant au vote.

Nathalie COSTANTINI répond à Madame FRANÇOIS et précise que les comptes 2020 ont été présentés selon la loi en matière comptable. Ces comptes peuvent dorénavant être portés au vote. Dans un second temps, l'affectation de l'excédent devra être votée également. Monsieur ULRICH a juste montré la colonne du budget 2021 dans laquelle l'excédent sera positionné. Il est important que l'ordre du jour soit tenu et que les personnes dont c'est le métier et qui ont pour habitude de travailler avec des associations, soient respectées. Madame COSTANTINI rappelle que ce que les membres ont à l'écran, sont des éléments qui ont nécessité un travail de restructuration. Ce travail a été réalisé par les Directeurs financiers en un temps record, afin de permettre une plus grande transparence des comptes de l'UNSS.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, précise que le seul problème posé par la présentation actuelle est lié au fait que les membres ne l'ont pas reçue comme telle et n'ont donc pas eu ce temps de travail au préalable.

Nathalie COSTANTINI indique que cela aurait voulu dire que 5 projets de budget devaient être réalisés. Monsieur ULRICH pourra répondre à vos questions.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, répond qu'il est plus aisé de travailler sur des documents écrits plutôt qu'à l'oral.

Nathalie COSTANTINI refait le point sur le budget à voter et réexplique ce qu'il en est des sommes suite à la remise de 25% dont les AS ont pu bénéficier en 2020. Monsieur ULRICH va présenter les répercussions sur le budget 2021.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, indique que seule l'assemblée générale peut présenter des modifications sur le budget mais que les documents présentés doivent être produits pour une analyse en amont.

François ULRICH s'accorde à dire que les propos de Monsieur LECAMP sont tout à fait pertinents, une présentation visuelle aurait effectivement permis d'avoir une meilleure lecture. De ce fait, Monsieur ULRICH va s'appliquer à être le plus clair possible.

Monsieur ULRICH présente le « réalisé » 2020 d'un point de vue analytique, qui vient en complément des comptes comptables présentés par Monsieur MENVIELLE et certifiés par Monsieur HOREN.

Tout d'abord, chaque élément est expliqué, la provenance de l'argent et comment il est dépensé. Cette façon plus opérationnelle nous permet de comprendre ce qui s'est passé cette année en termes de chiffres. Ensuite, Monsieur ULRICH explique l'impact des affectations du résultat, s'il était approuvé en séance.

Sur la partie charges, la première colonne en orange est le budget 2020 et la seconde colonne en vert la décision budgétaire modificative du 5 novembre.

Ensuite, on trouvera deux colonnes DN et SR/SD, la somme des deux totalise ce qui est dans le réalisé 2020. Les dépenses engagées pour la direction nationale sont indiquées dans DN, celles engagées par les services

régionaux et départementaux dans SR/SD, l'intégralité des dépenses ayant pour vocation à faire vivre les animations sportives dans les régions et départements.

Les salaires pour 1 847 769 euros sont dépensés pour les services de la direction nationale et les 4 771 058 euros pour les régions et les départements.

Sur les budgets de fonctionnement, il y a des dépenses qui sont réalisées par la direction nationale au profit des SR/SD (Services déconcentrés de l'UNSS). Ces dépenses concernent des charges de fonctionnement et d'organisation d'instances.

Les charges principales sont relatives à de la sous-traitance générale et la maintenance de logiciels et de réseau. S'ajoutent à cela, la location immobilière et les charges de copropriété, enfin le poste sur les frais postaux et les axes de télécommunications pour 235 000 euros.

Ensuite, il y a les dépenses pour les instances administratives et séminaires ainsi que les dotations aux amortissements et provisions qui font écho aux comptes sur les dotations aux amortissements des immobilisations, les dotations aux provisions pour risque des charges.

Concernant l'animation sportive, la réaffectation analytique a été effectuée.

Les dépenses ont été répertoriées selon 4 plans :

- La partie compétition qui regroupe les championnats excellence, établissement, les CROSS et les championnats de France ;
- Les manifestations sportives à caractère promotionnel à la fois pour un type de public et pour un type d'activité ;
- Les manifestations à caractère évènementiel, en lien notamment avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
- La génération responsable qui concerne la formation des jeunes officiels.

Ces différents éléments sont présentés en deux colonnes, la DN et les SR/SD, c'est-à-dire ce qui a été dépensé pour ces 4 pavés par la Direction nationale d'un côté et par les services régionaux et départementaux de l'autre.

Ces 4 plans respectent les thématiques inscrites en vert en bas à droite de cette page :

- Le décrochage scolaire,
- La santé,
- La mixité,
- L'éco responsabilité,
- Les élèves à besoins particuliers,
- La lutte contre les discriminations,
- Les parents,
- L'intergénérationnel,
- La formation des jeunes officiels,
- L'international,
- Et l'inter degrés.

Il est important de noter que cette année, il a été non seulement possible d'avoir une vision plus analytique des choses mais aussi de faire perdurer cette méthode pour les années à venir.

Concernant le budget 2021, étant entendu que le budget a déjà été validé précédemment pour une lecture très succincte, Monsieur ULRICH présente les lignes qui seraient impactées par la proposition d'affectation du résultat :

- La ligne de 10 315 400 euros des licences ;
- La ligne à 4 600 000 euros se retrouverait à 3 100 000 euros car 1 500 000 euros seront sur les crédits d'animations ;
- Pour les charges budgétées sur la partie masse salariale des SR/SD, il y aurait 500 000 euros de plus. La somme de 4 600 000 euros de salaires se retrouverait à 5 100 000 euros.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, souhaite pour 2020 des précisions sur la subvention du ministère des sports. Est-ce que c'est bien 673 000 euros plus les 271 000 euros en fonds dédiés, ou est-ce que cette somme est inclus dans ce total ?

« Sur la diapo « produits », nous voulons savoir ce qu'il en est de la subvention du ministère des sports pour 2020. Est-ce que les 271k€ sont inclus dans les 673k€, ou est-ce qu'ils sont en plus ? »

Réponse de François ULRICH : Une convention pluriannuelle d'objectifs de l'Agence Nationale du Sport (ANS) octroie actuellement à l'UNSS 930 000 euros, 673 000 euros ont été dépensés, dont 271 000 pour les Gymnasiades 2022.

Nathalie FRANÇOIS remarque sur la ligne des Conseils régionaux et de l'ANS une forte baisse. S'agit-il de reports pour 2021 ou pas ?

« Sur la ligne subvention des conseils régionaux, on constate une forte baisse. Est-ce qu'il s'agit de reports pour l'année 2021 ou pas ? On voit 1.7M€ est-ce que sont 1.7M€ attendus sans les reports de l'année 2020 ou pas ? »

Réponse de François ULRICH : L'UNSS a sollicité les conseils départementaux et régionaux pour s'assurer de la volonté de ces instances de reporter ou non les subventions. La majorité a souhaité de ne pas reporter. Autrement dit, ce qui a été perçu en 2020, peut être gardé par les services et utilisé à bon escient l'année d'après. Les mêmes subventions seront réengagées l'année suivante. Il n'y a donc pas de report sur ce sujet, les 1 700 000 euros sont de nouvelles subventions prévues par les collectivités locales.

Nathalie COSTANTINI précise que beaucoup de territoires donnent leurs subventions en plusieurs phases. Tout ce qui avait donc été donné, a été conservé par les services. Par contre, des services avaient obtenu 70% de leur subvention et n'ont pas eu les 30% restants. C'est pour cela qu'il y a une différence entre ce qui avait été prévu dans le budget 2020, ce qui a été réalisé et la projection sur 2021.

Nathalie FRANÇOIS intervient sur la partie fonctionnement et fait la remarque sur les indications chiffrées en bleue. Sur les 3 millions d'euros, il y a une répartition qui est étrange. C'est plutôt l'inverse de ce que l'on voyait précédemment. Présentement, 90% des dépenses sont affectées à la Direction nationale alors qu'auparavant c'était l'inverse.

« Sur le fonctionnement, on voit un total de 3M€ mais la répartition entre la DN et les services SR/SD nous paraît étrange puisqu'on observait plutôt l'inverse les années précédentes. En effet 90% des dépenses seraient affectées à la DN, or c'était l'inverse jusqu'à présent ».

François ULRICH répond qu'aujourd'hui, ce qui a été répertorié ici, ce sont les dépenses engagées par la direction nationale pour le compte majoritairement des SR et SD. A ce jour, il n'est pas encore possible de parfaitement savoir si ces dépenses sont au profit des SR et des SD. Par exemple, les dépenses de fonctionnement sont engagées par la direction nationale pour le profit des SR et SD ; celles-ci se retrouvent donc dans la direction nationale mais il est fort à parier qu'elles impactent les SR et SD.

Nathalie FRANCOIS est surprise de la réponse car cela ne correspond pas à l'explication fournie au mois de janvier concernant l'engagé et le réalisé. Cette instance doit valider des comptes et des précisions sont de mises.

« Je suis surprise de votre réponse car Madame la Directrice nous a fait une longue explication à l'AG de janvier entre l'engagé et le réalisé. Vous nous dites aujourd'hui qu'on ne sait pas encore si les réalisations sont affectées aux SR/SD ou au national. Qu'est-ce qui se passe ? »

Réponse de François ULRICH : Aujourd'hui, ce sont des comptes comptables qui sont validés et non des comptes analytiques. Les comptes analytiques sont issus des informations qui sont remontées par les différents services avec des codes analytiques renseignés.

Nathalie COSTANTINI prend la ligne des locations mobilières et immobilières pour exemple. Cette ligne indique 483.434 euros. En fait, c'est sur la ligne de la direction nationale mais ce qui est payé, l'est pour l'ensemble des services régionaux et départementaux.

De même, sur la ligne des SD/SR, il y a la somme de 1 580 000 euros. La cour des comptes l'avait écrit, il y avait une profusion de comptes généraux qui ne servaient à rien parce qu'ils reproduisaient la même nature de dépenses pour un niveau différent. Sachant que la direction nationale donne l'ordre, c'est pour cela que cette somme apparaît dans la case DN. La prochaine fois, on se rendra compte que la direction nationale ne dépense rien du tout, si ce n'est au profit des SR et SD. Par exemple, la structure détient 1.200 lignes téléphoniques, cela donne une idée de la répartition de cette dépense.

Cette absence de confiance et la répétition constante des : « Madame la Directrice nous a dit » ! Ce qui est dit, par la directrice, est prouvé et sera prouvé de façon plus précise avec le temps. »

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, dit ne pas comprendre cette différence de location de salle dans les collèges ou les lycées où les services sont accueillis. En effet, les services régionaux et départementaux lors des CRUNSS et des CDUNSS montrent cette

ligne comme des dépenses engagées. Qu'elle est donc la justification de ces écritures pour la Direction nationale ?

Nathalie COSTANTINI explique que c'est un jeu d'écritures. Les remontées comptables sont globalisées dans « SAGE ». Les comptes de l'ensemble des services sont agrégés. Un travail est en cours avec les DAF pour mettre en place des numéros de comptes analytiques précis, afin de définir la nature de l'opération. L'arborescence du logiciel SAGE n'est pas satisfaisante et il faut reprendre tous les comptes et toutes les lignes. Pour rappel, jusqu'à cet exercice, il y avait trois documents, uniquement, pour le fonctionnement. Par exemple, les frais postaux sont fléchés à chaque niveau. Des améliorations sont encore à réaliser pour une présentation encore plus précise.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, réagit sur le fait que les années précédentes, il y avait de nombreux détails dans les présentations. Bien que ce travail ne soit pas finalisé, une inquiétude persiste car il a été présenté des documents qui ne concordaient pas. Ce qui semble le plus important, c'est la dépense pour les manifestations promotionnelles et événementiels et le nombre d'élèves qui ont réellement participé.

« Nous avons beaucoup de détails les années précédentes sur qui dépensait quoi entre les services et la DN. Je veux bien croire que le travail ne soit pas terminé, mais c'est quand même inquiétant car ce n'est pas concordant avec ce qu'on observait auparavant. »

Sur la diapo animations sportives p6, sur les manifestations promotionnelles et événementielles, nous voudrions savoir combien d'élèves participent à ces organisations car la somme est importante. Nous n'attendons pas forcément une réponse aujourd'hui, mais nous sommes curieux de ce que ça représente comme argent engagé par rapport au nombre d'élèves et par rapport aux compétitions par exemple ».

Réponse de Nathalie COSTANTINI explique que cette information ne sera donnée que lorsque OPUSS sera utilisé et renseigné par tous. Cela a été le cas sur les 1.528 challenges qui ont été réalisés, l'inscription était un préalable demandé à tous les cadres pour assurer le traçage de nos pratiquants en cas de contamination. Grâce à cela, l'ARS pouvait connaître en direct l'identité des licenciés qui avaient participé.

Pour pouvoir se positionner et évaluer ce que cela coûte réellement, il faut que l'on puisse clairement connaître le nombre de pratiquants. Encore une fois, seul OPUSS peut nous permettre cette analyse, y compris pour les compétitions.

Sur la génération 2024, on sait qu'il y a eu plus de 300 000 participants sur la semaine olympique et paralympique et que l'UNSS a dépensé 85 000 euros. Pour être plus précis, il faudrait qu'OPUSS soit utilisé, notamment pour évaluer la pertinence de la dépense.

Nathalie FRANÇOIS conçoit qu'il est de plus en plus aisé de renseigner OPUSS. Madame FRANÇOIS précise que le message est transmis aux enseignants dans toutes les réunions, puis s'interroge sur l'explication des dépenses qui n'ont pas de codes analytiques, comme les 498 000 euros.

« OPUSS est de mieux en mieux renseigné et nous rappelons d'ailleurs très souvent à nos collègues que c'est important de le faire. »

Nous souhaitons également savoir à quoi correspondent les 498k€ de dépenses sans codes analytiques et savoir dans quelles lignes budgétaires sont réparties les thématiques décrochage scolaire, santé etc.. »

Nathalie COSTANTINI indique que c'était la première année que les cadres utilisaient ce codage budgétaire. Certains services n'ont pas renseigné la totalité de leurs dépenses, il a donc fallu globaliser. Cette somme va forcément, dans les années futures, soit se retrouver dans la génération responsable, soit dans l'évènementiel, soit dans les manifestations sportives ou dans les compétitions.

Nathalie FRANÇOIS demande des précisions sur le tableau des thématiques du P6. Font-elles l'objet d'une répartition dans les lignes ou non ?

Nathalie COSTANTINI explique que le codage budgétaire P1 est forcément égal à la somme des dépenses en « animation sportive ». Ce n'est pas le cas pour le P6 qui correspond à des thématiques. Par exemple, l'organisation d'une compétition peut avoir une dimension écoresponsable en achetant par exemple des Eco-cup. Cette dépense en Eco-cup sera enregistrée dans le P64, mais pas le transport qui a permis le déplacement pour la compétition. Dans le compte relatif à la thématique, on indique uniquement la charge liée directement à cette thématique.

D'autre part, si la MAIF a reconsidéré son partenariat avec l'UNSS, c'est parce qu'elle a maintenant une volonté de travailler sur l'éco responsabilité et que, grâce à l'outil analytique, des informations pourront lui être apportées. Il est important également de montrer que l'UNSS a une cible large et de pouvoir faire passer des informations et des éléments de connaissance auprès de notre jeunesse par le biais de nos organisations. De même pour la thématique « santé », notre objectif est de montrer au ministère nos activations pour lutter contre la sédentarité.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, revient sur les diapositives suivantes puisque le travail sur la partie DN n'est pas terminée.

Nathalie COSTANTINI complète que, sur cette diapositive, il y aura toujours que de la DN, sauf s'il y a des formations parents/élèves où effectivement il pourrait y avoir du SD/SR. La formation initiale des cadres est organisée uniquement aux fins d'améliorer les compétences nécessaires à la fonction.

Nathalie FRANÇOIS demande si des formations ont été organisées en 2020, puisque la ligne est à zéro.
« Sur la diapo formation et communication, on constate qu'aucune dépense n'a été réalisée pour la formation des nouveaux cadres. Ils n'auraient donc pas eu de formation en 2020 ? »

Nathalie COSTANTINI informe que cela a été fait en distanciel.

Nathalie FRANÇOIS s'informe sur la question de l'aide exceptionnelle aux AS des Alpes Maritimes qui avaient été touchées par la tempête en 2020. Le montant a-t-il été versé et sur quelle ligne apparaît-il ?

« Une dernière question sur l'aide aux AS Alpes maritimes qui ont été touchées par la tempête en septembre 2020 et qui avait été actée lors de l'AGE de novembre. Le montant a-t-il été versé et dans quelle ligne peut-on le voir ? »

Nathalie COSTANTINI répond que cette dépense est intégrée à la partie licences. En fait, ces AS n'ont pas eu à payer leur contrat-licences cette année.

Nathalie FRANÇOIS demande la procédure prévue pour les votes.

« Avant le vote des comptes de résultat :

Comment procède-t-on ? est-ce qu'on vote les comptes 2020 puis ensuite le budget 2021, ou est-ce qu'on vote le tout une seule fois dans un « paquet cadeau » ? »

Didier LACROIX précise que c'est le résultat qu'il faut voter.

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, s'informe sur le fait que l'on vote le résultat sur 2020 et non la répartition de ce résultat mais garde une réserve en fonction de l'énoncé de ce vote.

Benoît MENVIELLE explique que légalement, il faut arrêter les comptes pour se prononcer sur le bilan, le compte de résultat et le résultat, peu importe la décision de l'affectation.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, demande la formulation de la résolution.

Didier LACROIX précise que le vote est relatif à l'arrêté des états financiers 2020.

Dominique ROLLAND annonce le résultat :

- 14 voix POUR,
- 1 voix CONTRE,
- 6 voix ABSTENTION.

Didier LACROIX présente le prochain vote, sachant que plusieurs répartitions sont proposées. La question est qu'il faut à la fois utiliser de la façon la plus intelligente l'excédent et ne pas prendre des mesures qui, par la suite, pourraient contraindre l'association sur les années à venir. Il faut donc jongler entre les deux impératifs.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, pose la question de l'affectation de la totalité de l'excédent ou partie. La répartition est autre chose.

Nathalie COSTANTINI pensait qu'il était important qu'il y ait une entente sur la répartition puisqu'il y a presque consensus en la matière. C'est également une question de confiance et cela sera écrit dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'UNSS propose 37.5%, là où les élus des AS proposent 33% sur l'année 2021 pour le contrat-licences. Concernant les crédits d'animation, 1 500 000 euros sont attribués pour les services.

La question des personnels de droit privé fait débat car l'UNSS n'a pas prévu d'aller au-delà de 10 personnels de droit privé. Il y a deux possibilités. Soit il n'y pas de transparence, un financement qui est néanmoins fait, et on perd en visibilité. Soit on assure la continuité du service et on ne place personne en chômage, ce qui est notre proposition.

Notre structure est saine, ce qui permet de penser qu'il sera possible avec régularité d'assurer la soutenabilité financière des propositions. Le dernier point, c'est le travail sur le contrat-licence. On prévoit de placer 1 500 000 euros dans la réflexion. Dans votre déclaration liminaire, il a été dit que pour savoir comment on allait se positionner, il fallait que l'on est les calculs. Il n'est pas possible de demander aux services comptables d'agir au-delà de leur travail. Il n'est donc pas concevable de faire de décompte pour chacune des propositions. Il faut échanger et nous mettre d'accord. La directrice se montre favorable pour la mise en place d'une commission qui travaille sur le contrat-licences avec une expérimentation jusqu'en 2022. Sur une année ordinaire, il est tout à fait faisable de pouvoir compter sur 12 750 000 euros concernant les licences. Il serait alors possible de fonctionner avec 11 250 000 euros puisqu'1.5 millions sont enlevés, sachant que l'UNSS, après avoir fait le calcul, agit sur 36 mercredis dans l'année avec 37.000 enseignants. Une adéquation plus fine est à établir sur cette base. Il n'est non plus pas question de thésauriser dans les services, les crédits pour l'animation des territoires doivent être dépensés pour les AS et les élèves.

Certaines AS sont en difficultés, l'UNSS fait des efforts sur le contrat-licences. C'est un travail que doivent accompagner les élus des AS en tant que membres des instances. Il faut préconiser l'effort sur la cotisation dans les AS, sinon, pour les familles, cela ne change rien. Ce qui est important de montrer, c'est que sur les 5.9 millions, il y a 5.4 millions qui vont aux AS.

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, répond que les AS ont baissé leur cotisation. C'est une information qui remonte des territoires. Ce n'est pas le reflet des renseignements lus dans OPUSS, sachant que c'est une question de temporalité. L'aide exceptionnelle 2020 a été effective en novembre et la vie des AS, renseignée 1 mois avant.

Nathalie COSTANTINI précise que c'est différent, que les éléments apportés par Madame PELTIER nuancent les propos mais qu'ils ne s'opposent pas aux siens. C'est pour cela qu'il faut travailler ensemble, ce qui est le sens de la déclaration liminaire en début de séance.

Dans un même contexte, le travail que l'on souhaite entreprendre sur les districts nous permettra de voir qu'à l'heure d'aujourd'hui, il y a des districts qui perçoivent des subventions au titre de l'UNSS sans que l'on ait de visibilité. C'est tout juste une aberration !

La directrice souhaite que soit inscrit au procès-verbal, cette mise en garde concernant les subventions des associations qui sont utilisées à autre chose, sans faire de procès d'intention. La Directrice détient une délégation du Ministre pour la gestion des finances de l'UNSS. Pour cette raison, la remontée des comptes de districts lui est essentielle pour rendre compte réellement des finances de l'UNSS. Cela entraîne des mécontentements car cela va engendrer du travail supplémentaire.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, déclare que, sur le principe de la réaffectation, les représentants du SNEP/FSU sont plutôt favorables. Cependant, Madame FRANÇOIS regrette de ne pas avoir eu le temps d'étudier les répartitions. Les discussions à venir feront que des propositions un peu différentes soient faites.

« Avant le vote du report à nouveau :

Le SNEP-FSU souhaite donner une explication de vote. J'espère d'abord que mon collègue du SNEP-FSU pourra voter cette fois car son vote sur le compte de résultat n'a pas pu être pris en compte. Nous sommes favorables sur le principe de réaffectation de l'excédent mais c'est dommage qu'on n'ait pas pu avoir la proposition de répartition présentée en séance aujourd'hui pour y réfléchir avant. Nous sommes d'accord sur le principe, mais nous nous abstenons car les discussions doivent continuer, notamment parce que nous sommes porteurs de propositions différentes ».

Nathalie COSTANTINI précise que l'idée était de ne rien imposer. L'UNSS opérera différemment une autre fois. Il faudra également que les propositions du SNEP/FSU soient transmises à l'UNSS.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, intervient sur le fait que l'exercice est terminé, et qu'il faille maintenant voter la part pour le report à nouveau et celle qui va être réservée. Ensuite, le vote sur la répartition pourra avoir lieu. Il n'est pas utile de se précipiter sachant que l'assemblée générale est souveraine. S'il y a désaccord sur le fait qu'il y ait un report à nouveau, les élus peuvent envoyer leur document de travail pour pouvoir échanger avant l'assemblée générale. Le but serait de voter l'affectation des résultats dans le budget 2021 mais sans ventilation.

François ULRICH insiste sur le fait que le résultat excédentaire de 7 millions, d'un point de vue purement comptable, doit être affecté dans la ligne des reports à nouveau, ce qui portera le report à nouveau à 7 901 599 euros plus les 6 941 658 euros. L'année prochaine, lorsque les comptes seront consultés, on aura 14 843 257 euros, là où il y a écrit « report à nouveau ». En 2021, un exercice déficitaire sera effectué et une perte de 5 900 000 euros sera affichée. En décembre 2021, la ligne marquée « report à nouveau » inscrira 14 843 257 euros et en dessous, il y aura la ligne excédant en insuffisance, dans laquelle il y aura marqué - 5 900 000 euros. À nouveau, cette somme sera réaffectée au « report à nouveau », ce qui fera diminuer son montant.

D'un point de vue comptable et d'un point de vue du vote, il faut distinguer l'affectation de l'excédent d'un point de vue comptable au report à nouveau de la répartition des 5 900 000 euros sur l'exercice 2021, afin de pouvoir les réemployer.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, s'assure des affectations en posant la question sur le million qui ne serait pas remis au mouvement et pourrait être placé dans les réserves obligatoires. Il signale que dans le projet des élus, l'intégralité doit passer dans le report à nouveau et être ensuite affectée de manière différente.

Benoit MENVIELLE précise que cela ne changera pas grand-chose puisque le report à nouveau représente en quelque sorte des réserves. Mettre une somme dans les réserves, contraint l'utilisation de cette réserve par rapport au report à nouveau.

Didier LECAMP pensait qu'à la lecture de l'affectation du résultat, il restait par précaution un million qui n'était pas provisionné.

Benoit MENVIELLE répond qu'il reste dans le report à nouveau, comme les 7.9 millions des années précédentes. Les 7.9 millions obtenus à ce jour correspondent bien à la somme des excédents des exercices passés.

Didier LECAMP s'interroge sur le fait que la seule question réside dans l'affectation de 2020 dans le budget 2021, puis dans la proposition de répartition de l'exercice 2020 dans le budget 2021 « report à nouveau ». Il faut donc reformuler la résolution « report à nouveau ».

Dominique ROLLAND donne les résultats du vote :

Proposition d'affecter le résultat au report à nouveau : 17 voix POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

Didier LACROIX pose le problème de la réaffectation de ce report à nouveau.

Nathalie COSTANTINI approuve. Si les différentes propositions sont affichées, on observera le différentiel et cela sera plus facile de placer le curseur vers les unes ou les autres.

Didier LACROIX conclut que cela sera présenté lors de l'assemblée générale ; de ce fait, l'ordre du jour doit être déroulé.

V) Point sur le contrat licences (calendrier, retour des consultations des territoires)

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, informe les membres sur la planification du travail entamé concernant le contrat-licences. C'est un moment important pour notre association qui porte la réflexion sur les apports permettant le fonctionnement de notre structure. Il a été précédemment observé que les AS représentaient 39% des produits dans notre budget. Cette réflexion va bien au-delà du simple fait de réduire le contrat-licences mais d'avoir une réflexion sur la possibilité pour une association loi de 1901, du type de l'UNSS, d'assurer son fonctionnement tout en diversifiant ses axes de financement.

Un premier travail a été fait sur les territoires après une présentation et une demande à tous les services. De plus, il a été demandé que chaque service sollicite au plus près de leur territoire. La directrice a réalisé plusieurs visioconférences avec des coordonnateurs de district où les éléments ont été présentés. Les remontées ont eu lieu à tous les niveaux, du district à l'académie. Chaque service régional a élaboré une synthèse.

Comme nous l'avions annoncé, une deuxième phase qui a eu lieu entre mars et avril nous a permis de récupérer les retours de synthèses académiques. Enfin, la commission de la direction nationale sera réunie à l'issue du conseil d'administration. Il semble important de se mettre d'accord pour conserver certains items. Si on ne réduit pas la voilure, il sera très compliqué de pouvoir mener à bien ce travail jusqu'à l'Assemblée Générale du 8 juin prochain. Une possible expérimentation est anticipée dès la rentrée 2021 afin d'être opérationnels pour une mise en œuvre globale à la rentrée 2022. Thibaud VAUZEILLES, Directeur national adjoint UNSS, va présenter le document.

Thibaud VAUZEILLES explique que, dans un premier temps, l'ensemble des propositions a été regroupé. Ensuite, ces propositions ont été quantifiées. Des occurrences ont été affectées en fonction du nombre de fois que l'item avait été retenu par les académies. Enfin, un classement a été établi et nous a permis de nous concentrer sur les items les plus prégnants et de ce fait, les incontournables à cette réflexion.

Les items autour des lycées professionnels ressortent, il a été placé des occurrences de façon globale mais les propositions sur ce même sujet diffèrent. Certains proposent de diminuer d'un ou deux points au niveau des paramètres, d'autres jouent sur le coût à moins de 25% du coût global, voire 50%.

Le contrat sous forme de forfait qui est plutôt une bonne chose, est une remarque qui ressort également ; On aperçoit aussi qu'un certain nombre de remontées indique ne pas vouloir de changement. Une autre remarque, au lieu d'un changement global, certains proposent une étude par territoire ou plus directement au niveau des AS. On a aussi des propositions concrètes de changement complet de calcul avec des paramètres différents.

Nathalie COSTANTINI poursuit et met en évidence que tout le monde n'est pas d'accord mais qu'une majorité souhaite une réflexion sur ce sujet et non la remise en question total du contrat licence. Le sens de notre position est de rendre les modalités plus compatibles avec le contexte, d'utiliser des outils que nous avons mais qui sont mal exploités, comme le contrat personnalisé en proposant des adaptations. In fine, c'est de réfléchir sur l'outil qui permettra de faire le calcul. Il faut se mettre d'accord sur la compilation de toutes les propositions.

La directrice propose la réunion d'une commission qui travaillera sur ce sujet avec un membre de chaque représentation de cette instance, afin de bien identifier les objectifs à atteindre avant de travailler sur l'outil.

Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie d'Orléans-Tours, remercie Monsieur VAUZEILLES pour la compilation de ces données.

Comme l'a évoqué Madame PELTIER, il y a une problématique très distincte selon le type d'établissements et plutôt très aigue sur les LP, dans ce contexte de pandémie notamment.

Monsieur BOISSÉ poursuit qu'il faudra être précis sur ce que l'on inscrit derrière chaque item : par exemple, par rapport au contrat licence, l'impact au niveau national et la marge possible pour continuer à bien fonctionner. Lors de cette consultation, on s'aperçoit que les propositions qui émergent, sont différentes, voire opposées en fonction des préoccupations de chaque territoire. Compte tenu du contexte et des territoires, il va falloir se donner du temps, un échéancier pour une mise en place à la rentrée 2021 nous semble vraiment présomptueux. C'est la première fois que l'on étudie à nouveau ce contrat. Il faut vraiment se donner les moyens d'étudier cela sereinement et pouvoir complètement intégrer cette phase de confinement subie depuis un an qui va modifier profondément à la fois l'animation d'AS comme les rencontres UNSS.

Didier LACROIX retient la proposition d'un groupe de travail qui permettrait d'harmoniser un peu les points de vues et qui pourrait avoir lieu dans les prochaines semaines.

Nathalie COSTANTINI soumet deux possibilités : soit tous les élus des AS peuvent être nos relais, pour nous permettre d'accompagner les cadres en territoire, soit une représentation de chacune des fonctions du conseil d'administration est nécessaire pour avancer.

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, pense qu'une commission qui regrouperait toutes les représentations de l'assemblée générale est plus cohérente et démocratique à laquelle il serait judicieux d'associer des cadres en territoire. Il y a des représentants nommés des cadres des services déconcentrés au niveau de l'assemblée générale ; leur lecture est intéressante. Dans mon territoire, mon directeur départemental adjoint est particulièrement pertinent sur la question et son éclairage est toujours d'un grand appui.

Nathalie COSTANTINI continue en précisant que soit on fait nos commissions du type PNDSS en avançant là-dessus, soit on fait une commission avec uniquement les élus des AS. La directrice se dit plus favorable aussi à une représentation de chacune des fonctions de nos instances. Si tout le monde est d'accord sur le principe, une proposition sera envoyée. Pour faire avancer ce travail très complexe, un ou deux directeurs nationaux adjoints accompagnés des DAF seront désignés, comme il y avait, pour la direction nationale, Edouard ANDREASSIAN qui a accompagné le PNDSS. Il est important d'analyser les conséquences financières. Il était évoqué d'ailleurs d'accompagner cette mesure avec le 1M5 pour nous permettre de réaliser plus facilement les calculs, même si la formule bouge.

Didier LACROIX ajoute que l'on converge effectivement plutôt sur une représentation du conseil d'administration qui nous permettra d'intégrer aussi les chefs d'établissements.

Nathalie COSTANTINI soumet de procéder comme pour le PNDSS.

En reprenant la première occurrence, à savoir faire 50% de moins pour les LP, c'est déjà atteindre autour de 2 240 000 euros de moins dans le contrat-licences. Mais avoir une réflexion d'abord sur les objectifs nous semble plus importante.

VI) Point sur la carte passerelle UNSS - USEP

Mehdi RAHOUI, Directeur national adjoint UNSS, présente avec **Madame Véronique MOREIRA, Présidente de l'USEP,** ce sujet puisque l'UNSS et l'USEP ont travaillé ensemble. Cette carte passerelle existe déjà depuis un an, impulsée par le CNOSEF. Le principe est de découvrir des activités sportives et de faciliter l'adhésion dans des clubs. Dans sa genèse, ce dispositif était accessible aux élèves du premier degré de CM1, CM2 licenciés à l'USEP. Désormais, ce dispositif s'étend aux élèves de 6^{ème}, licenciés à l'UNSS, avec une première intention forte qui est l'inscription à l'UNSS et ensuite des intentions vers les clubs de proximité et cela sous forme de 3 sessions.

Véronique MOREIRA prend la parole au titre de présidente de l'USEP et aussi en tant que vice-présidente du CNOSEF. Ce projet vise à augmenter la pratique sportive des élèves en favorisant la passerelle écoles-clubs. La plus-value de ce dispositif est la transmission par l'enseignant afin qu'il fasse une forte sensibilisation auprès des élèves et des familles, surtout pour ceux qui sont le plus éloignés de la pratique sportive. Une communication est aussi lancée auprès des fédérations de parents d'élèves pour que celles-ci relaient auprès des familles ce dispositif. Cette carte passerelle sera adressée à tous les élèves de 6^{ème} avec comme première intention une inscription à l'AS et ensuite favoriser un lien avec les clubs de proximité.

Dès la fin mai, en terme de communication, un envoi de posters et flyers sera fait pour aider à la sensibilisation par les enseignants en accentuant sur l'inter-degré CM2/6^{ème}.

La dernière articulation qui se construit avec la carte passerelle, est le PASS SPORT, qui donne la possibilité aux plus démunis de pouvoir bénéficier d'une réduction lorsqu'ils vont inscrire leurs enfants dans un club. Il y a une forte corrélation entre la carte passerelle et le PASS-SPORT qui est une aide financière. Un plan de communication au mois de mai intégrera les deux dispositifs.

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles : Tout ce dispositif sera subventionné au niveau de l'Etat, puisqu'il y a des cartes de ce type qui sont déjà mises en place par des collectivités territoriales, le PASS-PLUS. Madame PELTIER loue ces dispositifs mais craint que les usagers soient un peu perdus. Les partenariats entre les fédérations et l'UNSS existent déjà sur beaucoup de territoires dans le cadre de conventions.

Nathalie COSTANTINI évoque le PASS-SPORT et la carte passerelle et précise que ce sont des dispositifs bien différents. Pour revenir sur les conventions qui existent déjà, il faut préciser qu'une enquête est en cours auprès de tous les services qui permettra d'avoir une vision sur l'ensemble des conventions déclinées en territoire avec des critères choisis : à savoir, soit le prêt de matériel, soit le prêt d'installation, soit la formation, soit les passerelles jeunes officiels, soit la complémentarité du calendrier de compétition.

Véronique MOREIRA confirme qu'il faut bien dissocier les deux. La carte passerelle permet aux élèves de se rendre dans un club et de faire 3 séances de découverte.

Il est vrai que certains clubs mettent déjà en place des coupons sports ou d'autres dispositifs. Ce n'est pas ce public que l'on vise au travers de ce dispositif mais des enfants éloignés du sport qui n'auront pas l'idée d'aller au forum ou dont les parents seraient réticents. Cela n'a rien à voir avec le financier, c'est vraiment un accompagnement de l'enfant et de la famille pour qu'il pratique du sport en continuité de l'AS scolaire et de l'EPS à l'école.

Nathalie COSTANTINI abonde les propos de Madame MOREIRA. Pour bénéficier de la carte passerelle, il faut être licencié UNSS. C'est une réflexion sur le prolongement et la notion de passerelle et pas sur la concurrence entre les AS et les clubs. Quant au PASS SPORT, la Ministre déléguée au sport évoquait que cette modalité était vraiment au bénéfice des jeunes en situation de fragilité sociale. Le sport scolaire a vraiment un rôle à jouer car il peut atteindre toute la jeunesse de l'école primaire à l'université et passer ces messages. Reste à voir maintenant si l'UNSS sera éligible au PASS SPORT, sachant que rares sont les AS dont la cotisation est à 50 euros.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, déclare qu'il n'y a pas d'urgence, mais lorsque la diffusion sera effective, deux questions se poseront :

- Les interventions extérieures ne pourront se faire que par des intervenants détenteurs d'une carte professionnelle ; or, ce n'est pas toujours le cas dans les AS.
- Il n'y plus de certificat médical pour la licence UNSS sauf exception pour certaines activités ; or, il faudra prendre des mesures sur ce sujet selon les activités lors de la diffusion.

Véronique MOREIRA ajoute que le CNOSF a pris une assurance, de façon à ce qu'un enfant qui va faire 3 séances de découverte dans un club, est forcément assuré, qu'elle que soit l'activité. Ensuite, s'il y a une prise de licence, ce n'est plus dans le cadre de la carte passerelle.

Nathalie COSTANTINI précise que ces essais ne peuvent uniquement se réaliser dans les clubs qui sont sur la plateforme « mon club près de chez moi ».

Véronique MOREIRA ajoute que « mon club » prend la responsabilité collective avec les installations et que le CNOSF prend la responsabilité civile de l'enfant, les deux se complètent. Les parents pourront trouver sur une application les clubs de proximité qui participent à cette opération.

Mélanie PELTIER demande si ces essais peuvent être effectués dans différents clubs.

Véronique MOREIRA répond que les enfants peuvent le faire autant de fois qu'ils veulent et qu'ils peuvent choisir plusieurs clubs, il n'y a pas de limitation. Le travail de fond consiste à faire découvrir aux enfants leur environnement associatif local et de le faire pratiquer en dehors du temps scolaire et de façon accompagnée. Ceux qui vont s'inscrire dès le mois de septembre, c'est ceux qui le font tous les ans. L'intérêt est d'aller chercher les autres enfants, les filles aussi, cela ne se fera pas forcément en septembre mais plus tard.

Nathalie COSTANTINI précise que pour éviter les concurrences, il y a un engagement à travailler avec la plateforme Be Sport qui gère « mon club près de chez moi » pour que soit répertorié l'ensemble des associations sportives avec les activités pratiquées dans toutes les communes.

Mehdi RAHOUI informe qu'une première évaluation a été mise en œuvre lors de la première expérience avec l'USEP. L'un des éléments positifs du bilan, est que les élèves restent à l'USEP. De plus, un sur deux s'implique dans un club et prend une licence dans un club, c'est donc plutôt positif.

VII) Questions diverses et éléments de réponses

Didier LACROIX propose de traiter les questions diverses.

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles, évoque l'espace de communication des élus des AS. Le représentant du ministre de l'Éducation nationale, président de l'UNSS, s'est montré très favorable à un espace de communication pour les élus des AS sur le site de l'UNSS. La direction nationale de l'UNSS semble elle plus favorable à la création d'un espace sur la plateforme OPUSS. Les élus des AS souhaitent avant tout que leur existence et leurs missions soient largement connues et reconnues par les AS qui les ont élus. Les élus sont plus que favorables à la tenue rapide d'une réunion avec la direction nationale et la DGESCO pour définir ensemble ce qu'il est possible de mettre en œuvre. Ils enverront à la direction nationale et à la DGESCO leurs souhaits et se tiennent à disposition pour pouvoir œuvrer et faire en sorte que cette espace existe.

Réponse de Didier LACROIX : Il y a des voies qui se présentent avec la proposition de la direction nationale de créer cet espace sur la plateforme OPUSS. Il est conseillé aux élus de faire des propositions, afin qu'un groupe de travail soit mis en place pour définir la compatibilité et le respect des bonnes relations et du droit.

Réponse de Nathalie COSTANTINI : La directrice n'a pas changé d'avis sur ce sujet. Il a été expliqué le pourquoi de l'impossibilité d'une place réservée sur le site. Il est logique que les élus des AS aient une visibilité, c'est pour cela qu'OPUSS a été proposé qui est un INTRANET dans le cadre de la communauté du sport scolaire. La directrice a précisé qu'il ne s'agissait pas de faire concurrence aux cadres mais d'avoir un espace où les animateurs d'AS pourraient faire le lien avec leurs représentants pour travailler sur des sujets, notamment pour les élections ou les instances, afin qu'il y ait un vrai fonctionnement démocratique. La directrice attend aussi des élus des AS quelques précisions sur les utilisations attendues de cet espace pour que le cadre d'intervention soit bien défini, de manière à ce qu'aucune mauvaise interprétation des cadres ne soit suscitée.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen, déclare qu'il n'y a pas de concurrence entre les cadres et les élus des AS. Après retour des collègues, le travail sur le contrat des licences est certes très important mais aujourd'hui le plan de relance de l'activité prime par-dessus tout.

Réponse de Nathalie COSTANTINI : La directrice précise que la réflexion sur le contrat-licences fait partie du plan de relance, puisque le plan de relance doit permettre de « récupérer » les licenciés perdus. En revanche, lorsqu'il faudra repartir sur les compétitions, la jeunesse reviendra. Cela ne veut pas dire qu'il ne faudra pas réfléchir à un plan de reprise.

La directrice tient à souligner que l'on est tous concernés par la reprise ; cette réflexion sur la reprise doit être menée de façon globale en admettant que l'on revienne sur un fonctionnement qui soit quasi ordinaire, ce qui est peu probable en l'état. Il faudra réfléchir à comment faire vivre la compétition et le promotionnel, sur lequel nous avons détecté un potentiel de nouveaux licenciés, lorsque l'on a que 36 mercredis et que 37 000 animateurs d'AS pour potentiellement 6 millions de licenciés.

L'objectif de la reprise sera de jouer sur tous les tableaux et de réussir à construire un travail sur ces deux aspects, ce qui peut être compliqué, parce que les espaces de pratique, les personnes pour pratiquer et le temps dédié ne sont pas extensibles, sauf à construire les partenariats.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU : Si le SNEP/FSU a pris note avec satisfaction de l'accès possible depuis le mois de mars à OPUSS par les établissements de l'AEFE et de fait, à la possibilité de licencier leurs élèves, le SNEP/FSU souhaite savoir où en est la convention AEFE/UNSS. Pour mémoire, cette convention aurait dû être renouvelée en juin 2020. Quelles sont les raisons objectives de ce retard ?

Réponse de Didier LACROIX : La convention est arrivée à terme, l'équipe de l'AEFE a été rencontrée et la question du renouvellement traitée ainsi que des échanges avec la direction de l'UNSS. Quelques désaccords

persistent, Monsieur LACROIX ne sait si les travaux ont repris à ce jour. Du côté DGESCO, tout va être mis en œuvre pour faire avancer ce dossier avant la fin de l'année scolaire.

Réponse de Nathalie COSTANTINI : La convention est écrite depuis le mois d'avril de l'année dernière ; des allers et retours ont été effectués avec l'AEFE. Deux sujets font débat.

Le premier sujet est sur le financement ou non des établissements de l'AEFE pour participer aux services et aux projets de l'UNSS, c'est la question qui reste en suspens, sachant qu'il n'a jamais été question de faire payer aux établissements le coût du « contrat-licences ». Cependant, il faut savoir que l'AEFE bénéficie tout de même des services de l'UNSS et de son expertise, que les élèves sont pris en charge pour les certifications, qu'ils pratiquent, qu'ils viennent pour les phases qualificatives.

Le second sujet concerne les ligues créées par l'AEFE, les choses doivent être claires et Monsieur Sean GANDRILLE, Directeur du service juridique, complétera le propos de la directrice. Il s'agit d'un sujet pour lequel la protection juridique de notre structure doit être posée. Ces ligues regroupent plusieurs associations de plusieurs établissements qui fonctionnent entre eux. Actuellement, ces ligues sont nommées : Ligues AEFE UNSS.

La directrice ne souhaite pas que ces ligues gardent cette appellation, car d'un point de vue juridique, la seule fédération qui existe pour le sport scolaire du second degré, est l'UNSS. Tout ce qui se passe sur les territoires de l'AEFE pour lequel l'UNSS n'a aucune visibilité, ne peut être considéré comme relevant du programme de l'UNSS, ce qui fragiliserait notre fédération en cas d'accident.

L'UNSS sera la fédération identifiée et non l'AEFE. Un contentieux est en cours pour un accident de ski. Pour chercher les responsables, le juge identifie la structure organisatrice support, la fédération de Ski et l'UNSS. Cet exemple nous amène à être prudent avec les termes d'une convention.

La directrice précise qu'elle souhaite que son propos et le conseil qu'elle énonce, soient consignés dans ce procès-verbal. Ces ligues peuvent s'appeler ligues AEFE ou AEFE sport scolaire. Il est dangereux d'apposer les deux sigles.

Réponse de Sean GANDRILLE, Directeur du service juridique : Monsieur GANDRILLE partage totalement cette position, confirme un cas en ce moment avec un accident de ski. Les avocats cherchent à déterminer les responsabilités, notamment pour obtenir des dommages et intérêts et la réparation du préjudice. Dans le cadre de cette recherche de responsabilité, le juge tape à toutes les portes. Il va essayer de déterminer qui est l'organisateur et surtout qui est solvable. Ce sont ces critères qui sont déterminants en cas d'accident. En cas de problème avec une ligue, le juge se retournera vers la fédération qui est l'organisateur juridique. La directrice est en phase de discussion et poursuit les échanges qui lui permettront de trouver des solutions.

Nathalie FRANÇOIS comprend qu'il y ait encore des phases de discussion et espère que cela va aboutir rapidement. Lorsqu'il y a un accident à l'UNSS, l'UNSS assume ses responsabilités. Madame FRANÇOIS pense que l'AEFE a redonné des garanties et essaiera de sécuriser au maximum cette convention.

Nathalie COSTANTINI s'étonne du propos.

Nathalie FRANÇOIS rectifie le propos au sujet des courriers. La convention a été envoyée en avril 2020 et depuis pas d'avancée.

Nathalie COSTANTINI confirme que les deux sujets font toujours débat, ce qui freine la signature de la convention.

Camille JACQUES, représentant le SNEP/FSU, pose la question au sujet des « Jeux des Jeunes ». Ce programme a été découvert récemment, à aucun moment il n'y a eu de concertation. Monsieur JACQUES demande qui est à l'origine de ce projet et a élaboré le contenu dont les activités sportives réservées qu'aux seuls finalistes. Il souhaite aussi savoir si ce projet est voué à être pérenne.

Réponse de Hervé CURAT, Directeur national adjoint UNSS : C'est un projet qui est co-construit avec le CNOSEF et l'UGSEL qui travaillent ensemble depuis septembre 2020. Il faut distinguer la philosophie initiale de ces Jeux des Jeunes qui affiche une complémentarité entre le sport scolaire et le sport fédéral. De plus, l'ambition est d'illustrer les passerelles entre les deux institutions et d'inciter les élèves à pratiquer au-delà de l'AS à l'issue de leur cursus scolaire. Ce programme était initialement basé sur des pratiques sportives collectives, mais a laissé place du fait de la pandémie à des tests de valeur physique en intramuros qui avaient pour but de sensibiliser les élèves, à la nécessité de pratiquer une activité physique régulière.

C'est un programme qui s'inscrit dans l'héritage des jeux olympiques. Il a fallu s'adapter au regard de la situation sanitaire afin de maintenir le programme. Compte tenu de l'importance des sédentaires qui se révèlent d'autant plus durant cette crise chez nos jeunes, il a été imaginé, en accord avec une thématique centrale de l'UNSS, de travailler cette première édition sur la thématique de la santé, avec l'idée de passer un message fort.

Le programme part de la phase locale avec les tests de valeur physique et de nutrition ainsi que sur les valeurs de l'Olympisme et de la citoyenneté sur l'application « Tous en forme » élaborée avec l'Université de Paris et avec les hôpitaux de Paris (APHP). Cette phase se déroulera du 31 mars jusqu'au 23 juin. A partir de ces sélections qui permettront de qualifier une AS par département, c'est le CNOSF qui prendra la main financièrement pour la phase finale en lien avec les Jeux des Masters, de manière à faire découvrir à 600 enfants de tous les territoires des activités sportives pendant 2 jours à l'INSEP à Paris.

Au niveau de la périodicité, c'est un programme qui a été prévu pour se renouveler tous les deux ans. A l'issue de cette première édition, une enquête sera réalisée afin d'envisager la suite.

Camille JACQUES déclare que le contenu était détaillé sur le document de présentation. Qui a collaboré au niveau de l'UNSS ?

Hervé CURAT nomme Philippe DEKEYSER, Directeur des sports, Thibaud VAUZEILLES et lui-même qui ont collaboré avec une équipe de l'UGSEL et une équipe du CNOSF.

Nathalie COSTANTINI précise qu'un groupe de 6 cadres de l'UNSS et de 6 cadres du CNOSF avait été constitué. Il n'y a pas de financement de l'UNSS comme indiqué précédemment, il a donc fallu s'adapter en fonction des modifications sur les Jeux des Masters.

Devant ces adaptations incessantes, trois cadres de la direction nationale et un référent CNOSF ont avancé sur le sujet. Les tests sont une proposition de l'UNSS qui, dans la période de pandémie, a développé ce concept et parce que l'UNSS était la seule fédération à pouvoir fonctionner et pouvoir donner au ministre un état physique effectif des jeunes qui étaient dans les établissements post-pandémie et cela en lien avec notre médecin fédéral.

Hervé CURAT répond à Madame PELTIER concernant les licences. Tous les jeunes qui vont participer à ces jeux, sont évidemment licenciés à l'UNSS. Pour passer aux phases finales, ce qui a porté confusion, c'est que dans l'équipe de 6 jeunes qualifiés, il faudra une parité complète et qu'il y ait au moins 3 jeunes qui, l'année 2019-2020, n'étaient pas licenciés dans une fédération sportive ou fédération fédérale. Donc, il ne s'agit pas d'emmener des élèves non licenciés, il s'agit d'emmener des élèves qui auparavant ne pratiquaient pas dans une structure et c'est bien tout le but du programme, à savoir d'inciter des jeunes à s'engager dans le mouvement associatif.

Nathalie COSTANTINI assure que les cadres, dans chacun des territoires, choisiront les établissements qui participeront à la phase finale.

Thibaud VAUZEILLES évoque les effectifs. 800 participants sont attendus par équipe, 6 élèves avec 2 accompagnateurs par département.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, souhaiterait revenir sur des règles communes qui devraient être établies sur tous les territoires et compréhensibles par tous. Les trois scénarii vécus cette année ont amené à des interprétations et des décisions à différents niveaux. Il faut que les mesures soient plus encadrées pour ne pas se retrouver dans la même situation à la rentrée prochaine. Il faut la mise en place d'un protocole national, en tout cas un document cadré et unique à l'UNSS.

Nathalie COSTANTINI précise qu'un protocole national a été réalisé par le Ministre. Les trois scénarii ont donné des règles qui ont été bénéfiques notamment au regard des disparités de fonctionnement des associations sportives, comme dans le Grand Est où très peu ont fonctionné, alors que dans le Pays Basque ou dans la région de Nouvelle Aquitaine, ce fut le contraire, les contextes de crise étant différents. Un cadre national aurait été restrictif.

On compte environ 1528 challenges qui se sont déroulés dans le respect total des règles sanitaires. Tout cela parce que chacun a pu agir en fonction de son territoire. Des chefs d'établissement ont ouvert leurs associations sportives, rassurés par les modalités mises en place. D'autres préoccupés par les contraintes

entraînées par la crise n'ont pas permis le fonctionnement de l'AS. Le fait aussi d'avoir placé sur le site de l'UNSS des préconisations, a permis aussi de pouvoir avancer davantage.

Camille JACQUES, représentant le SNEP/FSU, interroge la direction nationale au sujet du contrat-licences et attend la composition de la commission et les premières dates de réunion.

Monsieur JACQUES enchaîne avec la question 5 sur les sections d'excellence sportives. Quel programme de compétition est prévu pour ces sections ? Ou seront-elles implantées ? Quel est leur nombre ?

Didier LACROIX informe que les sections d'excellences sportives font référence à la circulaire du 10 avril 2020 qui répondait à une attente du terrain et des élèves qui aspirent à accéder au niveau supérieur sportif.

Ce nouveau dispositif relève des compétences des directeurs et directrices des régions académiques, il cible principalement les élèves du second degré, les sportifs de haut niveau territoriaux déjà détectés par leur fédération et désireux de vivre un parcours sportif pouvant les emmener pour certains vers le haut niveau avec des aménagements de scolarité. Ce dispositif peut être mis en place pour un ou plusieurs élèves, ce qui signifie qu'il peut y avoir un réseau d'établissements qui permettent le fonctionnement de la section.

Malheureusement, par rapport à votre demande aujourd'hui, la DGESCO n'a pas encore de visibilité sur le nombre d'ouvertures de sections d'une part car, traditionnellement, les comités techniques se tiennent au mois de mars ; or, avec la pandémie, Monsieur LACROIX ne sait pas s'ils ont pu tous se tenir et d'autre part, la DGESCO n'a toujours pas eu le retour des académies sur les résultats des créations des sections. Ce retour vous sera communiqué dès que la DGESCO aura l'information.

Nathalie COSTANTINI informe les membres que ces sections participeront au championnat excellence et qu'à l'issue des championnats 2022, chaque CMN fera le bilan. Les fédérations que nous avons rencontrées, n'ont pas forcément la même vision de ces sections d'excellence sportive. L'important est de préserver l'intégrité physique des élèves en jeu en fonction des activités et en fonction du niveau de ces pratiquants, de garantir un niveau de motivation pour une pratique de haut niveau scolaire, qui n'est pas forcément toujours le plus haut niveau de la fédération.

Françoise BARTHELEMY, Directrice nationale adjointe UNSS, précise que l'UNSS attend les informations. Dans les disciplines artistiques, les Sections d'Excellence Sportives (SES) sont prévues que pour la rentrée 2022-2023. Pour l'instant, il n'est pas prévu de championnat supplémentaire.

Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, interroge au sujet du recrutement des cadres UNSS. Le premier mouvement devrait être terminé. Qu'en est-il ? La deuxième campagne doit commencer en avril. Les cadres sont interrogés pour savoir s'ils vont libérer ou pas leur poste, bien que le premier mouvement ne soit pas terminé. Il devient très compliqué de suivre !

Nathalie COSTANTINI devance l'intervention de Monsieur VIALLE et profite de ce temps pour le remercier de sa disponibilité. Monsieur VIALLE succède à Madame ROUSSELOT. La directrice souhaite d'ores et déjà remercier Monsieur VIALLE dont l'écoute et la démarche de travail restent dans la continuité du service.

Dominique VIALLE, Adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières, DGRH, assure que la DGRH a bien transmis après échange avec la direction nationale de l'UNSS le nom des postes de ceux qui sont retenus dans le premier mouvement. Lille n'est pas la seule académie concernée. Tout a été transmis dans les rectorats, certes, avec deux semaines de retard. La DGRH a elle-aussi, au vu du contexte sanitaire, pris quelques jours de retard. Le premier mouvement est clôturé. La DGRH va donc pouvoir prendre des arrêtés d'affectation dans ce sens.

S'agissant du second mouvement qui doit conformément à la note de service du directeur général des ressources humaines être ouvert courant avril, la DGRH est dans les temps, l'échéance sera respectée. La DGRH est également en relation avec les collègues de la direction nationale de l'UNSS pour cibler ces postes qui vont donc faire l'objet, par ses soins, d'une publication sur la place de l'emploi public, pour que les candidats puissent se présenter. Monsieur VIALLE souligne que la DGRH a respecté le schéma décisionnel.

Nathalie COSTANTINI précise qu'il y aura une publication sur la PEP et comme l'a dit Monsieur VIALLE, la direction nationale de l'UNSS donnera aussi la liste des postes aux deux organisations syndicales : le SE UNSA et le SNEP-FSU. Les postes seront également publiés sur OPUSS.

A ce jour, toutes les fiches de postes ont été envoyées et sont prêtes à être mises sur la PEP. Deux étapes dans le mouvement assureront une campagne annuelle. Comme ce qui a été expérimenté l'an dernier, les

affectations se feront à titre définitif, sauf pour les postes découverts après le 1^{er} juin. Ces derniers pourront être couverts à titre provisoire pour un an puis feront l'objet d'une communication pour l'année suivante. La position provisoire ne donne pas de priorité à la personne qui occupe le poste et les modalités du recrutement devront être menées dans leur intégralité. Cette procédure permet de se caler avec le mouvement national des personnels enseignants.

La direction nationale de l'UNSS commence à anticiper la constitution des fiches de poste, des cadres ayant commencé à annoncer la susceptible vacance de leur poste, en attente de réponse sur le mouvement intra ou en attente d'entretien sur d'autres postes.

Dès l'information reçue, la fiche de poste est lancée sur la PEP.

Pour illustrer cette démarche : l'année dernière, le poste du service départemental du Bas-Rhin s'étant découvert après la quinzaine de juin, celui-ci a été pourvu à titre provisoire, a été mis au mouvement cette année et vient d'être attribué à titre définitif sur le premier mouvement.

Nathalie FRANÇOIS remarque qu'auparavant, lorsque les postes devenaient vacants en cours d'année, il y avait la publication sur le site PEP. Or, depuis cette année, alors que le SNEP/FSU n'a pas fait attention au moment de leur parution, il est bien inscrit dans la note de service qu'il n'y a que deux mouvements possibles. Cette année, toutefois, deux départs ont eu lieu en cours d'année, à Poitiers et à Besançon, mais il n'y a pas eu d'appel sur PEP. Madame FRANÇOIS souligne que ces 2 remplacements n'ont pu être effectués rapidement.

Nathalie COSTANTINI précise qu'ils sont sur le deuxième mouvement.

Nathalie FRANÇOIS demande que se passerait-il en cas d'imprévu ?

Nathalie COSTANTINI ajoute que c'est un mouvement unique en deux phases et que les modalités sont donc équivalentes. Aucun remplacement ne se fait à titre définitif. Le poste d'un enseignant malade n'est pas mis au mouvement. C'est dans le mouvement d'après qu'il apparaît.

Il a été demandé que les postes UNSS soient soumis à la même réglementation que les autres postes. Cela s'est avéré positif, et a permis que les recteurs et les rectorats soient beaucoup plus en phase et traitent sans aucun problème le premier mouvement. L'an passé, comme cela n'était pas le cas, les rectorats ne faisaient pas forcément bien attention. Ainsi, des postes et des commissions étaient oubliés.

L'année prochaine, des cadres vont également s'arrêter au mois de mars. Il appartiendra au service des personnels enseignants rectoraux, d'assurer la transition jusqu'à ce que le poste soit mis au mouvement sur l'année suivante.

Nathalie FRANÇOIS conclut que l'UNSS choisit que le poste sera forcément un poste à l'interne pour un remplacement.

Nathalie COSTANTINI explique que ce n'est pas de son fait mais que c'est la réglementation qu'elle énonce. La directrice informe que le successeur du cadre à la retraite depuis mars dernier est un membre du même service. L'autre poste évoqué a été pourvu à titre provisoire pour assurer la transition et est mis au second mouvement, pour être pourvu à titre définitif sur le deuxième mouvement, à moins qu'il y ait un candidat.

Didier LACROIX informe que l'ordre du jour est terminé et que l'assemblée générale aura lieu le 8 juin prochain.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers, mentionne qu'avec le nouveau mode de vote, il faudrait dans la parution des résultats qu'il n'y ait pas une confusion entre « abstenu » et « ne prend pas part au vote ».

VIII) Clôture et remerciements par Didier LACROIX

Didier LACROIX remercie chaleureusement les membres du conseil d'administration.
La séance est levée.